



*SOCIÉTÉ MUTUALISTE CHIRURGICALE ET COMPLÉMENTAIRE
DU PERSONNEL DE LA BANQUE DE FRANCE*

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

SFCR

Nom de l'organisme :

**Société Mutualiste Chirurgicale et Complémentaire
du Personnel de la Banque de France (SMCC)**

SIREN : 775 657 125

Au 31/12/2024

Table des matières

PRESENTATION DE LA SMCC	3
A. Activité et résultats	6
A.1 Activité	6
A.2 Résultats de souscription	6
A.3 Résultats des investissements	7
A.4 Résultats des autres activités	7
A.5 Autres informations	7
B. Système de gouvernance	8
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	8
B.1.1 Organisation générale	8
B.1.2 Le Conseil d'Administration	8
B.1.2.1 L'organisation du Conseil d'Administration	8
B.1.2.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration	10
B.1.3 Autres commissions	12
B.1.4 Les dirigeants effectifs	12
B.1.5 Les fonctions clés	13
B.1.6 Pratique et politique de rémunération	13
B.1.7 Adéquation du système de gouvernance	14
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	14
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	14
B.3.1 Généralités	14
B.3.2 Cartographie des risques	14
B.3.3 Évaluation Interne des Risques de Solvabilité (EIRS) / Own Risk Solvency Assesment (ORSA)	16
B.3.4 Rôle spécifique de la fonction gestion des risques	17
B.3.5 Cadre spécifique du contrôle des risques lié aux technologies de l'information (TIC)	17
B.4 Système de contrôle interne	17
B.4.1 L'environnement du Contrôle interne	18
B.4.2 Dispositifs de contrôle interne par domaines	20
B.4.3 Rôle spécifique de la fonction Vérification de la Conformité	21
B.5 Fonction d'audit interne	21
B.6 Fonction actuarielle	23
B.7 Sous-traitance	23
B.8 Autres informations	25

C.	Profil de risque	26
C.1	Risque de souscription	26
C.1.1	Appréhension du risque de souscription au sein de la SMCC	26
C.1.2	Mesure du risque de souscription et éléments de maîtrise	26
C.2	Risque de marché	27
C.2.1	Appréhension du risque de marché au sein de la SMCC	27
C.2.2	Mesure du risque de marché et éléments de maîtrise	27
C.3	Risque de crédit	28
C.3.1	Appréhension du risque de crédit au sein de la SMCC	28
C.3.2	Mesure du risque de crédit et éléments de maîtrise	28
C.4	Risque de liquidité	28
C.4.1	Appréhension du risque de liquidité au sein de la SMCC	28
C.4.2	Mesure du risque de liquidité et éléments de maîtrise	28
C.5	Risque opérationnel	29
C.5.1	Appréhension du risque opérationnel au sein de la SMCC	29
C.5.2	Mesure du risque opérationnel et éléments de maîtrise	29
C.6	Autres risques importants	30
C.7	Autres informations	30
D.	Valorisation à des fins de solvabilité	31
D.1.	Actifs	32
D.2.	Provisions Techniques	35
D.3.	Autres passifs	36
D.4.	Méthodes de valorisation alternatives	36
D.5.	Autres informations	36
E.	Gestion du capital En K Euros	38
E.1	Fonds propres	38
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	39
E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	40
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	40
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	40
E.6	Autres informations	40
	Annexe – Etats Quantitatifs – 36 pages	41

PRESENTATION DE LA SMCC

La Société Mutualiste Chirurgicale et Complémentaire du personnel de la Banque de France (SMCC) est une mutuelle du Livre 2 régie par le code de la Mutualité, agréée pour pratiquer des opérations relevant des branches 1 (Accident) et 2 (Maladie).

L'activité de la mutuelle se structure autour des valeurs fondatrices qui sont la solidarité face à la maladie, des services efficaces et des aides pour pallier les aléas de la vie, ainsi qu'une gestion transparente au meilleur coût.

La Mutuelle assure les contrats collectifs des personnels et anciens personnels de la Banque de France, des contrats SMCC regroupant d'une part des couvertures collectives des personnels d'organismes ayant un lien avec la Banque de France et d'autre part, des couvertures d'adhérents individuels ayant ou ayant eu un lien avec la Banque de France mais n'entrant pas dans le champ des contrats collectifs.

Son ambition est de rendre le meilleur service au seul bénéfice des adhérents et dans l'intérêt de la Banque de France.

La gouvernance de la mutuelle repose sur les trois acteurs suivants :

- Le Conseil d'Administration et la Direction opérationnelle qui portent la définition, la quantification de la stratégie ainsi que la validation des politiques écrites,
- Les dirigeants effectifs (Président et Dirigeant opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers,
- Les fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs respectifs et spécifiques.

La gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- Le principe du double regard qui stipule que toute décision significative soit au moins vue par deux personnes, en l'occurrence les dirigeants effectifs,
- Le principe de la personne prudente : la mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

Au début de l'année 2021, la Banque de France a diligenté un appel d'offres public pour la couverture collective complémentaire santé de ses salariés et retraités au terme duquel elle a à nouveau confié ladite couverture à la SMCC pour la période 2022 – 2026.

Depuis 2010, la SMCC s'est appuyée sur le même délégataire de gestion, devenu aujourd'hui au fil des rapprochements et fusions Malakoff Humanis Prévoyance, et sur CNP Assurances et Malakoff Humanis Prévoyance en tant que réassureurs en quote-part de respectivement 40 % et 8%, pour les contrats collectifs souscrits par la Banque de France. A compter du 01/01/2025, la couverture de réassurance de la SMCC change, consistant en un quote-part de 24 % réassurée par Malakoff Humanis Prévoyance, et une quote-part de 16% réassurée par la MGEN.

Par ailleurs, la SMCC a signé pour la période 2022 – 2026 des nouveaux contrats collectifs obligatoires, y compris pour les ayants droit, avec divers organismes liés à la Banque de France ayant leurs propres salariés. La couverture unique et les conditions tarifaires identiques permettent leur mutualisation financière y compris avec les contrats individuels. C'est ainsi que 13 contrats collectifs (Comités Sociaux et Économiques,

associations diverses, Société Coopérative) ont été signés (Europafi ayant fait le choix d'un autre assureur à compter du 01/01/2022).

Les contrats collectifs Banque de France :

Période 2022 - 2026

- Les frais de gestion des contrats représentent 6% des cotisations dont 4.5% des cotisations représentant les frais de gestion Malakoff Humanis Prévoyance et 1.5% les frais de gestion SMCC.
- Les frais des réassureurs pris en charge par la SMCC correspondent à 1.25% des cotisations réassurées.
- 100% des résultats bénéficiaires des contrats sont réaffectés dans une Provision pour Participation aux Excédents (PPE) de l'année N+1. Dans ce cas, il est doté dans la PPE des réassureurs 100% du résultat à hauteur de la quote-part de ces derniers (48%).
- En cas de résultat déficitaire, il est effectué une reprise de provision à hauteur de 100% du résultat déficitaire du contrat. Cette reprise est également supportée par les réassureurs à 100% à hauteur de leur quote-part.
- Les cotisations de l'exercice 2022 ont été fixées en tenant compte de l'expérience de la SMCC sur les charges de prestations sur les années 2015 à 2021, du nouveau barème de garantie, des perspectives d'indexations des contrats autorisées par le cahier des charges, et du niveau des PPE redistribuables aux adhérents connu lors de la réponse à l'Appel d'Offres.
- Une Provision pour Risques Croissants (PRC) a été constituée dès la fin 2021, anticipant sur 5 ans un Best Estimate d'une possible insuffisance des ressources (Cotisations, financement des dépenses d'action sociale et de prévention par la Banque de France) par rapport aux charges (Prestations, Prestations à caractère social, Frais de fonctionnement).
- Les conditions de révisions annuelles des cotisations sont contractualisées. À effet du 01/01/2024, les tarifs sont indexés sous la forme de 3 composantes :
 - Re (Réglementaire), correspondants aux anticipations des mesures de la loi de financement de la sécurité sociale sur les dépenses complémentaires,
 - Ri (Interne), en fonction des déséquilibres observés des comptes techniques (Ri limitée à 5%),
 - PMSS : Plafond mensuel de la sécurité sociale.

- Le tableau ci-dessous décrit les indexations mises en œuvre à effet du 01/01/2024

Indexation des cotisations au 01/01/2025

	PMSS (I)	Ri	Re	Taux d'appel	Global
Contrat Obligatoire des Actifs	1.58%	4.00%	7.29%		13.34%
Contrat Facultatif "Sortie BDF" (*)	1.58%	0.00%	2.00%	99.00%	2.58%

(*) Re limitée de 3.99% à 2% pour limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des retraités.

Les contrats SMCC, collectifs et individuels :

Ils sont comptabilisés globalement et sont équilibrés annuellement.

Action Sociale et Prévention

Suite à des discussions avec la Banque de France en 2023, il a été décidé un changement dans l'allocation des enveloppes de financement de la Banque de France synthétisé ci-dessous :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Enveloppe maximum du Fonds d'Action Sociale	250 000 €	150 000 €
Enveloppe forfaitaire Prévention	75 000 €	175 000 €

Pour l'exercice 2024, la SMCC a perçu de la Banque 150 000 € pour le Fonds d'Action Sociale, et dépensé 125 290 €. Une partie de l'Enveloppe 2024 sera donc restituée à la Banque de France.

En ce qui concerne la prévention, la SMCC a perçue une enveloppe de 175 000 €, et dépensé 280 058 €.

Pour 2024, la SMCC présente les indicateurs de référence suivants (en k€) :

Indicateur de référence	2024	2023
Cotisations nettes de taxe et de réassurance	23 289	21 580
Résultat de souscription	-601	-191
Résultat financier	385	1 134
Résultat des autres activités	-105	-102
Résultat net d'impôts	-321	842
Fonds Propres Solvabilité 2	20 010	19 858
Ratio de couverture du SCR	299%	320%
Ratio de couverture du MCR	741%	735%

Provision pour risque Croissant :

La Banque de France a confié à la SMCC la couverture collective complémentaire santé de ses agents et de ses anciens agents sur la période 2022 à 2026, ce qui s'est traduit par la signature de deux contrats à effet du 01/01/2022.

Les paramètres de souscription de ces deux contrats ont alimenté les projections de Compte de résultats et de Bilan établies par la Direction de la SMCC. Ces projections laissent constater :

- Un ratio de solvabilité de plus de 200% sur la période 2022-2026, ce qui démontre que la SMCC est financièrement suffisamment solide pour porter les contrats complémentaires santé concernés sur la période, ...mais un résultat d'exploitation courant déficitaire sur la période 2022 - 2026
- Ce dernier point induit la comptabilisation d'une Provision pour Risque Croissant (PRC) pour couvrir les déficits d'exploitation attendus.
- La PRC au 31/12/2024 correspond à la valeur probable des déficits estimés sur la période 2025 – 2026.
- Les recettes attendues excédant les dépenses attendues, la PRC au 31/12/2024 est nulle.

A. Activité et résultats

A.1 Activité

La SMCC accompagne depuis 1959 ses adhérents et leurs ayants droit pour préserver leur santé et améliorer leur bien-être au quotidien.

Personne morale à but non lucratif régie par les dispositions du Livre 2 du code de la mutualité, la SMCC est inscrite sous le numéro de SIREN 775 657 125.

En application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, elle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

La SMCC a donné mandat pour validation de ses comptes annuels au Cabinet Mazars, représenté par M. Jordan Laurent, en tant que commissaire aux comptes titulaire et au Cabinet FM RICHARD et Associés, représenté par M. Xavier HUAULT DUPUY, en tant que commissaire aux comptes suppléant.

La mutuelle SMCC détient l'agrément pour l'exercice d'activités relevant du Livre 2 du code de la Mutualité pour la Branche 1 Accidents et la branche 2 Maladie de l'article R211-2.

Son activité se structure autour des valeurs fondatrices qui sont la solidarité face à la maladie, les services efficaces et les aides pour pallier les aléas de la vie, ainsi qu'une gestion transparente au meilleur coût.

Les garanties proposées par la SMCC sont des garanties Complémentaire Santé et s'adressent à l'ensemble des personnels et anciens personnels et leurs ayants-droits de la Banque de France et des organismes ayant un lien avec elle. La couverture est nationale et ses activités sont réalisées en France.

La SMCC effectue ses missions dans le cadre de contrats solidaires et responsables.

A.2 Résultats de souscription

Au titre de son activité, en 2024, la mutuelle SMCC a perçu 44 163 k€ de cotisations brutes et son résultat technique se présente de la manière suivante :

Ligne d'activité	Cotisations brutes	Charge de sinistralité et Frais	Impact de la réassurance	Autres éléments	Résultat de souscription
Santé	44 163	-45 482	91	627	-601

A.3 Résultats des investissements

Au titre de son activité d'investissement, la mutuelle SMCC dispose d'un portefeuille de placement s'élevant à 22 694 K€. Les produits et charges financiers par classes d'actifs se décomposent comme suit :

Montants en K€

Type d'actifs	Produits	Charges	Résultats d'Investissement
Actions	0	0	0
Obligations	134	52	81
Fonds d'investissement	268	0	268
Produits dérivés	0	0	0
Dépôts et Trésorerie	25	0	25
Autres Placements	10	0	10
Total	437	52	385

Le résultat d'investissement ainsi que les +/- values latentes impactent directement les fonds propres Solvabilité 2. Le résultat d'investissement est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires. Les +/- values latentes, nettes d'impôts différés, viennent augmenter/imputer la réserve de réconciliation.

A.4 Résultats des autres activités

Activités à caractère social

	Produits (Subventions)	Charges	Résultat
Fonds d'Action Sociale	125	125	0
Prévention	175	280	-105
Total	300	405	-105

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats, n'est à mentionner.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Organisation générale

Le choix du système de gouvernance de la mutuelle a été opéré en conformité avec les articles 41 à 49 de la directive, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du code de la Mutualité et détaillés dans les articles 258 à 262, 266 à 275 des actes délégués.

La gouvernance de la Mutuelle est ainsi fondée sur l'organisation suivante :

- Les administrateurs élus (formant le Conseil d'Administration),
- Les dirigeants effectifs dont le Président et le Directeur opérationnel, choisis pour leurs compétences techniques et managériales,
- Les responsables des fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques (actuariat, gestion des risques, vérification de la conformité, et audit interne) devant soumettre leurs travaux au Conseil d'Administration,
- Un comité d'audit dont le président est administrateur.
- Le Conseil d'Administration et la Direction opérationnelle portent la définition, la quantification de la stratégie ainsi que la validation des politiques écrites.
- Les dirigeants effectifs (Président et Dirigeant opérationnel) mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers.
- Les responsables de fonctions clés participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs respectifs et spécifiques.

La gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- Le principe du double regard qui stipule que toute décision significative soit au moins vue par deux personnes, en l'occurrence les dirigeants effectifs,
- Le principe de la personne prudente : la mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

Le Conseil d'Administration contribue annuellement à la revue des politiques écrites de la mutuelle.

Les rôles et les responsabilités des acteurs ont été clairement identifiés et définis.

B.1.2 Le Conseil d'Administration

B.1.2.1 L'organisation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a été renouvelé entièrement (réduction de 21 à 15 administrateurs) à l'Assemblée Générale du 30.06.2010. Le Conseil a procédé par voie de tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel ses membres sont soumis au renouvellement (1/3 tous les 2 ans).

Le Conseil d'administration a été renouvelé pour 1/3 à l'Assemblée générale du 27.06.2024 avec renouvellement d'un administrateur sortants et l'élection de quatre nouveaux administrateurs.

Le Conseil d'Administration de la SMCC s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2024 : 2 avril, 27 juin, 3 octobre, 12 novembre.

Le Conseil d'Administration ne peut être composé, pour plus de la moitié, d'administrateurs exerçant des fonctions d'administrateurs, de dirigeants ou d'associés d'une personne morale de droit privé à but lucratif appartenant au même groupe au sens de l'article L.212-7 du code de la mutualité. Aucun administrateur du Conseil d'Administration de la SMCC n'est concerné par cet article.

Pour être éligibles au Conseil d'Administration, les membres doivent :

- Être membres participants de la SMCC,
- Être âgés de 18 ans révolus,
- Ne pas avoir exercé de fonctions de salariés au sein de la mutuelle au cours des trois années précédant l'élection,
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation dans les conditions énumérées à l'article L.114-21 du code de la mutualité.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant dépassé la limite d'âge fixée à 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration.

Le dépassement de la part maximale que peuvent représenter les administrateurs ayant dépassé la limite d'âge entraîne la démission d'office de l'administrateur le plus âgé dans les conditions prévues à l'article L.114-22 3ème alinéa du code de la mutualité.

Les administrateurs sont élus par correspondance à bulletins secrets par l'ensemble des membres participants lors de l'Assemblée Générale.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de six ans.

La durée de leur fonction expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui vote le renouvellement ou le remplacement des administrateurs, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les membres du Conseil d'Administration cessent leur fonction :

- ❖ Lorsqu'ils perdent la qualité de membre participant de la mutuelle,
- ❖ Lorsqu'ils sont atteints par la limite d'âge dans les conditions mentionnées dans ce même paragraphe,
- ❖ Lorsqu'ils ne respectent pas les dispositions de l'article L.114-23 du code de la mutualité relatives au cumul ; ils présentent leur démission ou sont déclarés démissionnaires d'office dans les conditions prévues à cet article,
- ❖ Trois mois après qu'une décision de justice définitive les a condamnés pour l'un des faits visés à l'article L.114-21 du code de la mutualité.

Les administrateurs sont révocables à tout moment par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance, il est pourvu provisoirement par le Conseil d'Administration à la nomination d'un administrateur, sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale ; si la nomination faite par le Conseil d'Administration n'était pas ratifiée par l'Assemblée Générale, les délibérations prises avec la participation de cet administrateur et les actes qu'il aurait accomplis n'en seraient pas moins valables. L'administrateur ainsi désigné achève le mandat de son prédécesseur.

Dans le cas où le nombre d'administrateurs est inférieur au minimum légal du fait d'une ou plusieurs vacances, une Assemblée Générale est convoquée par le Président afin de pourvoir à la nomination de nouveaux administrateurs.

Les statuts de la Société Mutualiste Chirurgicale et Complémentaire du Personnel de la Banque de France précisent les droits et devoirs de ceux-ci. La SMCC s'est dotée, par décision de son Conseil d'Administration

du 22 septembre 2022, d'une Charte Déontologique applicable aux Administrateurs, Dirigeants Effectifs et Responsables de Fonctions Clés.

Les anciens membres du Conseil d'Administration ne peuvent exercer de fonctions donnant lieu à une rémunération de la mutuelle qu'à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la fin de leur mandat.

Il est interdit aux administrateurs de se servir de leurs titres en dehors des fonctions qu'ils sont appelés à exercer en application des statuts.

Les administrateurs sont tenus à une obligation de réserve et au secret professionnel.

Les administrateurs sont tenus de faire savoir les mandats d'administrateurs qu'ils exercent dans une autre mutuelle, une union ou une fédération. Ils informent la mutuelle de toute modification à cet égard. Les administrateurs sont tenus de faire connaître à la mutuelle les sanctions, même non définitives, qui viendraient à être prononcées contre eux pour l'un des faits visés à l'article L.114-21 du code de la mutualité.

La responsabilité civile des administrateurs est engagée individuellement ou solidairement, selon les cas, envers la mutuelle ou envers les tiers, à raison des infractions aux dispositions législatives ou réglementaires, des violations des statuts ou des fautes commises dans leur gestion.

Le Vice-Président, réélu par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 03/10/2024 seconde le Président qu'il supplée en cas d'empêchement avec les mêmes pouvoirs dans toutes ses fonctions.

La SMCC dispose d'un Bureau. Les membres du Bureau sont reconduits au renouvellement de leur propre mandat en tant qu'administrateur.

Les membres du Bureau peuvent être convoqués à tout moment par le Conseil d'Administration.

En cas de vacance, et pour quelque cause que ce soit, le Conseil d'Administration pourvoit au remplacement du poste vacant. L'administrateur ainsi désigné achève le mandat de celui qu'il remplace.

B.1.2.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Les principales prérogatives du Conseil d'Administration sont fixées dans les statuts.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application.

Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle. Il veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles.

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels et établit un rapport moral et d'activité et un rapport de gestion qu'il présente à l'Assemblée Générale.

Il fixe, au moins annuellement, les lignes directrices de la politique de placement. Il se prononce en particulier sur les modalités de choix des intermédiaires financiers, le choix et la qualité des actifs.

En complément des statuts, dans le cadre de Solvabilité 2, le Conseil d'Administration de la SMCC joue un rôle central dans le système de gouvernance.

Aussi, le Conseil d'Administration :

- Valide la politique de gestion des risques ;
- Valide l'appétence et la tolérance aux risques (limites) ;
- Approuve le dispositif ORSA, suit sa mise en œuvre et valide le rapport ORSA.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques et crée l'environnement favorable à une gestion des risques efficace. Il utilise la démarche de cartographie pour l'application de ses fonctions d'administration et de contrôle, en :

- Définissant la stratégie et la politique des risques (appétence et seuils de tolérance) ;
- Approuvant annuellement les politiques écrites concernant la gestion des risques avec notamment les domaines cités dans l'article 44 de la directive cadre Solvabilité 2 ;

- Contrôlant l'adéquation des dispositifs de gestion des risques et le respect du niveau général des risques définis.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a notamment, au cours de l'exercice 2024 :

- Approuvé le Rapport Narratif au Superviseur (RSR) qui est transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel ainsi que le Rapport au public (SFCR),
- Approuvé le rapport ORSA de la SMCC.

Le Conseil d'Administration peut confier au Président ou à un administrateur nommément désigné le pouvoir de prendre seul toutes décisions concernant la passation et l'exécution de contrats ou type de contrat qu'il détermine, à l'exception des actes de disposition. Le Président ou l'administrateur ainsi désigné agit sous le contrôle et l'autorité du Conseil, à qui il doit rendre compte des actes qu'il a accomplis. Il peut confier au Bureau toutes attributions qui ne lui sont pas spécialement réservées par la loi. Il peut à tout moment retirer une ou plusieurs de ces attributions.

Il fixe les délégations de pouvoirs au Président et au dirigeant opérationnel.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président. Le Président du Conseil d'Administration établit l'ordre du jour et le joint à la convocation, qui doit être envoyée aux membres du Conseil d'Administration 5 jours francs au moins avant la date de réunion, sauf en cas d'urgence.

Il peut inviter des personnes extérieures à assister aux réunions du Conseil d'Administration, qui délibère alors sur cette présence.

Sont invités de façon permanente à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sans voix délibérative :

- le secrétaire du CSEC de la Banque de France ou son représentant,
- les membres du comité d'audit,
- les membres de la direction de la mutuelle.

Selon l'ordre du jour et notamment lors de l'arrêté des comptes de la mutuelle, de l'examen des documents soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, les commissaires aux comptes de la SMCC sont également conviés à participer aux débats.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est établi un procès-verbal de chaque réunion qui est approuvé par le Conseil d'Administration lors de la séance suivante.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent, par décision de ce conseil, être déclarés démissionnaires d'office de leurs fonctions en cas d'absence sans motif valable à trois séances consécutives. Cette décision est ratifiée par l'Assemblée Générale.

Conformément à l'ordonnance du 8 décembre 2008, un comité d'audit a été mis en place en 2010. Depuis le conseil d'administration du 8 novembre 2023, le comité d'Audit compte trois administrateurs, dont le responsable de la fonction clé Audit interne, qui en assure la présidence.

Par ailleurs, un comité des placements, émanation du Conseil d'Administration, représenté par le Président, le Trésorier, un administrateur et le Président du comité d'audit, intervient afin de proposer au Conseil d'Administration des choix de placements des organismes dépositaires des fonds de la SMCC et contrôlent ces derniers.

Le Comité des Risques et du Contrôle Interne (CRCI) a vocation à planifier les travaux des fonctions clés et la production de l'ensemble des documents constitutifs de la gouvernance (Politiques et Rapports). Il est constitué des membres du Comité d'Audit et des responsables des 4 fonctions clé. Il se réunit au moins 4 fois par an.

B.1.3 Autres commissions

Commission Fonds de Solidarité

Le Fonds de Solidarité regroupe le Fonds d'Action Sociale (FAS) et le Fonds de Solidarité pour les Personnes Handicapées (FSPH).

La commission paritaire d'attribution des aides, composée du Président et d'un administrateur désigné par le conseil d'administration de la SMCC, de représentants des organisations syndicales de la Banque de France, et de représentants de l'employeur Banque de France, se réunit 10 à 11 fois par an. Les dossiers sont instruits et présentés à la commission d'attribution par la SMCC.

Le Fonds de Solidarité verse, sous condition de ressources, des allocations attribuées pour :

- Les dépenses engendrées par le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie ;
- Les dépenses médicales générant pour l'adhérent un reste à charge conséquent après qu'aient été versées les prestations réglementaires des régimes d'assurance maladie obligatoire et complémentaire ;
- Les dépenses au bénéfice d'adhérents reconnus handicapés.
- Les dépenses de financement du répit des personnes aidantes de personnes en situation de perte d'autonomie.

Les Fonds de Solidarité, regroupant le Fonds d'Action Sociale (FAS) et le Fonds de Solidarité pour les Personnes Handicapées (FSPH), ont versé, en 2024, des allocations pour un montant de 125 290 €. La commission a étudié 202 dossiers en 2024, contre 177 en 2023.

Commission Prévention santé

Le Directeur et trois agents administratifs composent cette commission.

Les actions de prévention en 2024, ont notamment été :

- Une Newsletter Prévention Santé Mensuelle diffusée uniquement par e-mailing
- Deux stages à l'intention de la population retraitée pour la préservation de l'autonomie.
- Divers événements de communication (Webinaire, Ballade Santé)
- La mise en ligne au profit des adhérents de la SMCC d'un service de coaching individuel de la santé, combinant des ressources digitales et l'appui d'une équipe de praticiens spécialisés en prévention santé, dénommé « VIVOPTIM ». 555 adhérents utilisent ce service au 31/01/2025.
- La SMCC a mis à la disposition de ses adhérents un service de Téléconsultation en partenariat avec Filassistance, afin d'améliorer leur accès aux soins. Ce service, qui ne sera facturé qu'à compter de 2025, compte plus de 200 inscrits au 01/01/2025.
- Les dépenses pour les actions de prévention 2024 représentent un montant de 280 058 €

B.1.4 Les dirigeants effectifs

La direction effective de la SMCC est assurée par deux dirigeants effectifs, dont la nomination après validation par le Conseil d'Administration a été présentée et acceptée par l'ACPR en 2021 :

- Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Eric HABIF
- Le Dirigeant opérationnel, Monsieur Eric DEMOLLI.

Dans le respect du principe du double regard, les dirigeants effectifs de la SMCC sont impliqués dans les décisions significatives de la mutuelle et disposent de pouvoirs suffisants, d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il informe, le cas échéant, le Conseil d'Administration des procédures engagées en application des dispositions de la section 6 et de la section 7 du chapitre II du titre Ier du livre VI du code monétaire et financier..

Il veille au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées.

Le Président convoque le Conseil d'Administration et en établit l'ordre du jour.

Il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées.

Le Président représente la mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est compétent pour décider d'agir en justice ou de défendre la mutuelle dans les actions intentées contre elle.

Le Président peut, sous sa responsabilité et son contrôle et avec l'autorisation du Conseil d'Administration, confier l'administration courante à un Directeur et lui déléguer sa signature pour des objets nettement déterminés. Le Directeur peut lui-même subdéléguer ses attributions en cas de vacance d'une durée ne pouvant entraver le bon fonctionnement de la mutuelle. En aucun cas le Président ne peut déléguer des attributions qui lui sont spécialement réservées par la loi.

Le Directeur opérationnel assure un certain nombre de contrôles des paramétrages et données fournies par le délégataire de gestion et au niveau comptable, validant les informations comptables, financières et prudentielles de la SMCC. Il prépare les rapports : rapport moral et d'activité, rapport de gestion, rapport actuariel, rapports destinés à l'ACPR. Il effectue un suivi des placements et des besoins de trésorerie de la mutuelle.

Une délégation de pouvoir du Président de la SMCC envers le Directeur a été rédigée et signée pour ce qui concerne l'administration courante de la mutuelle et la délégation de signature.

B.1.5 Les fonctions clés

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, la SMCC a nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines Vérification de la Conformité, Actuariat, Audit interne et Gestion des Risques.

Sur la base du principe de proportionnalité, il a été proposé par le Conseil d'Administration à l'ACPR, les nominations suivantes pour les responsables des fonctions clés :

- ✓ La fonction « Vérification de la Conformité » est confiée à la Directrice Adjointe Madame Stéphanie Morata, assistée d'experts externes pour les aspects application de la réglementation et changements d'environnements juridiques ;
- ✓ La fonction « Actuariat » est placée sous la responsabilité du Directeur de la SMCC Monsieur Eric Demolli, aidé dans ses travaux par des cabinets d'Actuariat et d'expertise comptable ;
- ✓ La responsabilité de la fonction « Audit interne » est assurée par un administrateur membre du comité d'audit, Monsieur William Nogaret, assisté par un cabinet d'audit externe ;
- ✓ Le Trésorier de la SMCC, Monsieur Patrick Forterre, porte la responsabilité de la fonction clé « Gestion des risques », assisté par la Directrice Adjointe Madame Stéphanie Morata et des experts externes.

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du rapport.

Les modalités permettant à la fonction clé de disposer de toute l'autorité, ressources et indépendance opérationnelle nécessaires afin de mener leurs tâches ont été précisées dans des documents type lettre de mission pour les cabinets extérieurs et dans les politiques écrites.

B.1.6 Pratique et politique de rémunération

La SMCC n'est pas concernée par la définition d'une politique de rémunération.

En effet, les conditions d'intervention des administrateurs sont encadrées par le code de la mutualité et reprises dans ses statuts.

Les fonctions d'administrateur sont gratuites.

La mutuelle peut cependant en théorie verser des indemnités à ses administrateurs dans les conditions mentionnées aux articles L.114-26 à L.114-28 du code de la mutualité.

La mutuelle rembourse aux administrateurs les frais de déplacement et de séjour dans les conditions déterminées par le code de la mutualité.

Il est interdit aux administrateurs d'être salariés de la mutuelle ou de recevoir à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions toutes rémunérations ou avantages autres que ceux prévus à l'article L.114-26 du code de la mutualité.

Aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au volume des cotisations de la mutuelle ne peut être allouée à quelque titre que ce soit à un administrateur.

Par ailleurs, la SMCC n'a pas de salarié. Le personnel de la SMCC, y compris le dirigeant opérationnel, est constitué du personnel mis à disposition de la SMCC par la Banque de France dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

B.1.7 Adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance est revu annuellement par le responsable de la fonction clé Audit interne, qui vérifie notamment le suivi du respect des politiques écrites et le suivi des travaux effectués par les acteurs de la gouvernance au regard de leurs prérogatives.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

Conformément aux obligations découlant de la loi bancaire de 2013 ainsi qu'à l'article 42 de la directive cadre Solvabilité 2, transposées à l'article L.114-21 du code de la mutualité et développées aux articles 258 et 273 des actes délégués, l'ensemble des dirigeants et responsables de fonctions clés est soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

La SMCC s'est dotée d'une Charte Déontologique et s'est engagée dans un processus annuel d'évaluation de la Compétence et de l'Honorabilité des dirigeants effectifs, des responsables des fonctions clé, et des administrateurs au cours de l'exercice 2022.

La SMCC a ainsi procédé au cours de l'exercice 2024 à une revue de la compétence et de l'honorabilité de l'ensemble des personnes concernées par la collecte d'un questionnaire et des pièces justificatives afférentes (extrait de casier judiciaire, diplômes et certifications).

Des formations ont été proposées aux nouveaux administrateurs pour conforter le niveau de compétence collective.

Ce processus d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité est appelé à être réitéré :

- Lors de chaque recrutement ou élection d'une nouvelle personne concernée,
- Suivant une périodicité annuelle.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Généralités

La Mutuelle a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques et validée par le Conseil d'Administration.

Ce dispositif repose en premier lieu sur une cartographie des risques régulièrement mise à jour et sur des dispositifs d'atténuation des risques. La mise à jour de la cartographie des risques a été validée par le conseil d'administration du 12/11/2024

B.3.2 Cartographie des risques

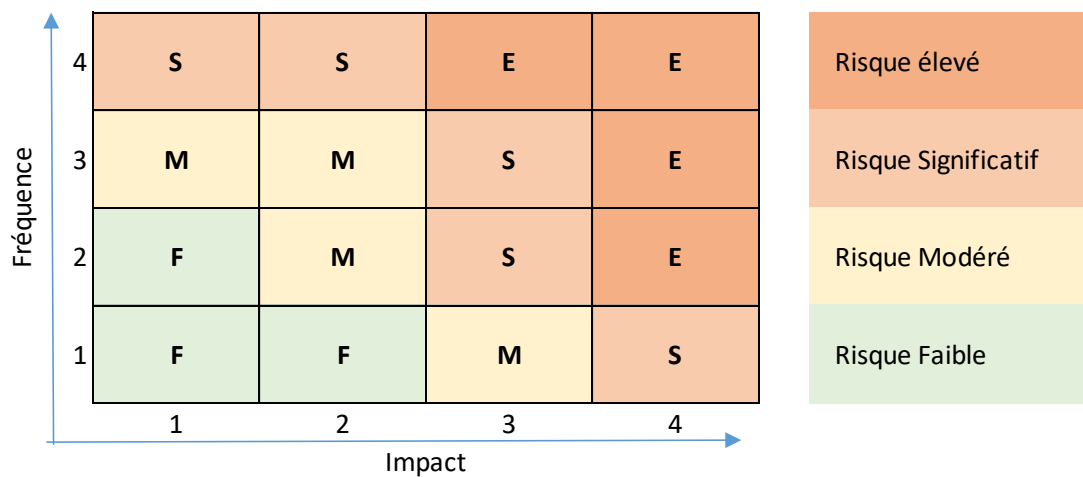
Les risques de la SMCC sont cartographiés en 4 familles de risque (dits « risques de niveau 1 »).

Chaque famille de risque répertorie « des risques de niveau 2 et 3. » : 107 Risques de Niveau 3 sont ainsi cartographiés et analysés.

Famille de Risque	Nombre de Risques Cartographiés
Assurances	8
Financiers	8
Opérationnels	84
Stratégiques	7
Total	107

L’analyse des risques prend en compte :

- Leur Fréquence, cotée de 1 (rare) à 4 (fréquent)
- Leur Sévérité, cotée de 1 (impact faible), 2 (impact modéré), 3 (impact significatif) à 4 (impact élevé). Les impacts envisagés peuvent être des impacts financiers, d’image, réglementaires.
- La combinatoire de la fréquence et de la sévérité définit la Criticité de chaque risque, évaluée suivant la matrice ci-dessous.



Les 107 risques auxquels la SMCC est confrontée font l’objet de mesures de maîtrise de diverses natures (Contrôles internes, processus de surveillance, revues juridiques, financières, séparations des tâches, réassurance…) qui ont vocation à en réduire la criticité.

On répertorie ainsi 4 niveaux de maîtrise des risques :

- Maîtrisé
- Acceptable
- Insuffisant
- Faible

La prise en compte des mesures de Maîtrise des risques permet pour chaque risque de passer de sa « Criticité Brute » à sa Criticité Résiduelle.

La cartographie des risques mise à jour en 2024 laisse constater les criticités résiduelles suivantes.

	Nbre de risques
Risque élevé	0
Risque Significatif	3
Risque Modéré	20
Risque Faible	84
	107

La SMCC ne qualifie donc aucun de ses risques dans la catégorie « Élevé ».

3 risques sont dans la catégorie « Significatifs »

- 1 Risque stratégique
- 2 Risques opérationnels

B.3.3 Évaluation Interne des Risques de Solvabilité (EIRS) / Own Risk Solvency Assesment (ORSA)

En 2024, la SMCC a élaboré sa politique Orsa, validée par le conseil d'Administration du 12/11/2024

L'Orsa est considéré comme un outil de pilotage de la SMCC, dans lequel le conseil d'Administration joue un rôle central.

L'ORSA est un outil de décision à la disposition du conseil d'Administration.

- Le conseil d'Administration, en liaison avec le CRCI (Comité des Risques et du Contrôle Interne), précise dans les grandes lignes les scénarii à étudier au cours du 1^{er} semestre de chaque année.
- Le rapport ORSA est réalisé par la fonction clé actuariat, qui en discute les modalités de mise en œuvre en liaison avec le CRCI pour la cohérence avec la fonction clé Gestion des Risques.
- Il tient compte des résultats de l'ORSA pour donner les orientations du pilotage de la Mutuelle, et pour valider les Managements Actions à mettre en œuvre.

Dans le cadre de l'ORSA, trois évaluations sont requises par la réglementation prudentielle : une identification du besoin global de solvabilité, une évaluation du respect permanent des exigences de capital en projetant l'activité de la SMCC dans des conditions normales et dans des conditions adverses, et enfin, une évaluation de la déviation du profil de risque par rapport à la formule standard proposée par la législation.

La SMCC détermine son besoin global de solvabilité en tenant compte des paramètres suivants :

- Les projections sont faites à un horizon de 7 à 10 ans, ce qui est une perspective d'assez loong terme pour le risque frais de soins de santé. Le scénario d'une rupture avec la Banque, qui confierait la couverture des salariés et retraités à un autre opérateur n'est pas étudié, car il correspondrait de fait à la disparition de la Mutuelle, ce qui n'entre pas dans l'approche ORSA. En revanche, le scénario de la résiliation du seul contrat des salariés pourrait l'être.
- Le scénario central est établi sous l'hypothèse de la continuation du modèle fonctionnel, commercial, partenarial, juridique, assurantiel et économique en vigueur,
- Le respect permanent des exigences de capital est surveillé par rapport à une appétence au risque validée par le conseil d'administration de 200 % de couverture du SCR.

B.3.4 Rôle spécifique de la fonction gestion des risques

Le responsable de la fonction gestion des risques porte la responsabilité de l'efficacité du système de gestion des risques. Il propose au conseil d'Administration :

- le niveau d'appétence au risque et les limites de tolérance générale,
- les stratégies et la politique de gestion des risques.

Il s'assure que le système de gestion des risques comprend :

- Les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques
- La définition de l'appétence et des limites de tolérance aux risques
- L'identification, la mesure, la gestion, le contrôle et la déclaration des risques.

Il s'assure que les décisions et politiques stratégiques soient cohérentes par rapport à la structure de la SMCC, à sa taille, et aux conditions contractuelles encadrant son activité.

B.3.5 Cadre spécifique du contrôle des risques lié aux technologies de l'information (TIC)

À compter de l'exercice 2024, la SMCC se met en conformité avec le règlement DORA (UE) n°2022/2554 du 14 décembre 2022.

Le cadre de gestion des risques liés au TIC est placé sous la responsabilité de la fonction clé « Gestion des Risques ».

Au regard de ses spécificités, les risques concernés de la SMCC sont principalement ceux liés à ses sous-traitants.

Les premiers travaux menés par la SMCC en 2024 consistent donc en une cartographie des sous-traitants ou prestataires de services TIC portant une fonction critique / importante ou non, en vue de leur inscription au Registre d'Information prévu par le Règlement DORA.

B.4 Système de contrôle interne

En application de l'article 46 de la directive Solvabilité 2 et de l'article 266 des actes délégués, la SMCC a mis en place un système de contrôle interne. Cette disposition est en cohérence avec les exigences préalables du décret n°2008-468 du 19 mai 2008 .

Conformément à l'article 41-3 de la directive et de l'article 258-2 des actes délégués, la SMCC a défini une politique de contrôle interne décrivant les objectifs, responsabilités, processus et procédures de contrôle interne.

Pour la SMCC, le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la direction et le personnel en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- ↳ La réalisation et l'optimisation des opérations,
- ↳ La fiabilité des informations financières,
- ↳ La prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- ↳ La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Il repose sur :

- un cadre de contrôle interne ou de plan de contrôle organisé par la Direction et par processus, recensant les contrôles en place en couverture des risques identifiés dans la cartographie des risques.

Les contrôles sont qualifiés de 1^{er} niveau quand ils sont réalisés par les opérationnels ou managers opérationnels ou de 2^{ème} niveau lorsqu'ils sont réalisés par des agents indépendants des opérationnels,

- un plan de conformité visant à piloter l'activité conformité.

B.4.1 L'environnement du Contrôle interne

L'environnement du contrôle interne est encadré par un certain nombre de références documentaires et réglementaires, externes et internes.

Les Référentiels externes sont :

- Plan comptable : la SMCC s'y conforme pour assurer la comptabilité,
- Assurance maladie : afin de bénéficier des avantages liés aux contrats responsables, la SMCC applique sa réglementation,
- ACPR et AMF : pour les placements, la SMCC doit suivre les directives de Solvabilité 2 relatives notamment à leur diversité.

Les Référentiels internes sont :

- Les statuts et règlement mutualiste
- La convention de délégation de gestion
- Le traité de réassurance
- Les contrats signés avec ses partenaires dans le cadre des services (notamment d'assistance)
- Le règlement des Fonds de Solidarité
- La Politique de Contrôle Interne
- Le Guide des Procédures Comptables
- Le Plan de Contrôle Permanent de niveau 2
- La cartographie des risques de la SMCC et des référentiels des risques du délégataire de gestion

Les contrôles de 1er niveau (a priori) s'appuient sur des contrôles opérationnels (Contrôles d'exécution réalisés au moment de l'opération et qui sont identifiés dans les procédures et font partie intégrante du processus) et des contrôles hiérarchiques (Contrôles de supervision ou contrôles croisés réalisés par le management intermédiaire).

Le 1er niveau de contrôle contribue à l'identification des risques liés aux activités.

L'ensemble des fonctions « métier » (gestion des cotisations, prestations, réclamation, etc.) est encadré par des notes de procédures. Ces notes sont régulièrement mises à jour.

Le contrôle de second niveau (a posteriori) s'appuie sur la fonction actuarielle, la fonction Vérification de la Conformité, et un contrôle interne permanent.

Le contrôle de 3^{ème} niveau (contrôle périodique) s'appuie sur la fonction Audit Interne et le Comité d'Audit.

Ces fonctions contribuent à l'identification et à la conception des contrôles, développent les meilleurs pratiques, observent et rendent compte de l'efficacité du système de contrôle interne.

Les Acteurs ou structures, dans l'organisation de la SMCC, exerçant des activités de contrôle sont :

✓ La SMCC :

La délégation de gestion à un partenaire extérieur ainsi que la réassurance conditionnent le champ de contrôle de la SMCC. L'obligation d'équilibrer les différents contrats tant collectifs qu'individuels amène la SMCC à suivre et contrôler sa comptabilité par répartition.

Les procédures du contrôle interne sont formalisées dans un guide de procédures « comptables » et un Plan de Contrôle Permanent consultables par le Comité des Risques et du Contrôle Interne et le Comité d'Audit Interne.

Ces derniers sont mis à jour selon les besoins et évolutions du domaine comptable et fiscal, les évolutions des contrats complémentaire santé et des risques opérationnels.

✓ Le délégataire de gestion :

Une convention de délégation de gestion a été signée, fixant contractuellement les conditions et obligations du délégataire et de la mutuelle.

✓ Les Commissaires aux comptes :

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes sont appelés à émettre une opinion sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes sociaux de la mutuelle.

Ils peuvent être mandatés sur des contrôles ponctuels du délégataire de gestion, tels que le contrôle du paiement des prestations ou l'encaissement des cotisations, ou la vérification des pièces justificatives.

✓ Les experts comptables :

Le cabinet d'experts comptables contrôle les écritures comptables et les arrêtés de comptes, il assiste la direction et la section comptable de la SMCC dans les réponses à la directive Solvabilité 2.

En 2023, la SMCC a institué un dispositif de contrôle permanent de niveau 2 qui s'appuie sur le tableau des 20 contrôles suivants :

Nom du CPN2	Typologie	Périodicité	Période contrôlée
CPN2 Contrôle des PPST (Partenaires Prestataires Sous-Traitants)	Dispositif / Exhaustif	Annuelle	Campagne 05/2024
CPN2 Formation obligatoire	Dispositif / Exhaustif	Annuelle	Plan de formation 2024
CPN2 Honorabilité et compétence	Dispositif / Exhaustif	Annuelle	Campagne 09/2024
CPN2 Evolutions réglementaires	Dispositif / Exhaustif	Annuelle	2022-2024
CPN2 Politiques et reportings réglementaires	Dispositif / Exhaustif	Annuelle	2024
CPN2 Conformité du traitement des dossiers d'action sociale	Echantillon	Trimestrielle	2024
CPN2 Traitement des réclamations	Echantillon	Trimestrielle	2024
CPN2 Conformité des prestations et devis	Echantillon	Semestrielle	2024
CPN2 Conformité des résiliations	Echantillon	Semestrielle	2024
CPN2 Gouvernance et distribution des produits d'assurance	Dispositif	Annuelle	2024
CPN2 Dispositif de protection des données personnelles	Dispositif	Annuelle	2024
CPN2 Respect des obligations incombant aux souscripteurs des contrats collectifs.	Dispositif / Exhaustif	Annuelle	2024
CPN2 Paramétrages des outils de gestion	Dispositif	Annuelle	2024
CPN2 Traitement des incidents opérationnels	Exhaustif	Annuelle	2023
CPN2 Coût du risque	Dispositif	Annuelle	2023-2024
CPN2 Qualité des données et conformité du rapport actuariel	Dispositif	Annuelle	2023-2024
CPN2 Provisions techniques	Exhaustif	Annuelle	2022-2023-2024
CPN2 Conformité des flux comptables	Exhaustif	Semestrielle	2024
CPN2 Réassurance	Dispositif	Semestrielle	2023-2024
CPN2 Respect de la politique d'investissement	Dispositif	Annuelle	2023

Les 20 contrôles concernés ont été dûment effectués au cours de l'exercice 2024 et au début de l'exercice 2025, et ont tous fait l'objet de comptes rendus écrits.

B.4.2 Dispositifs de contrôle interne par domaines

✓ La SMCC

Conformément au code de la mutualité, est institué au sein du Conseil d'Administration de la SMCC un Comité d'audit qui est amené à vérifier les procédures de contrôle interne.

Ce comité d'audit peut intervenir tout particulièrement, en contrôle des procédures internes mises en place au sein de la SMCC et sur les domaines liés au fonctionnement des Fonds de Solidarité ou des activités comptables.

Pour les Fonds de Solidarité, il s'agit de valider l'application des règles et de contrôler les montants alloués ainsi que le suivi comptable.

Dans le cadre des activités comptables, le contrôle porte essentiellement sur, d'une part, le rapprochement des pièces d'écriture et des états comptables, d'autre part, le contrôle des états portant sur les cotisations, taxes et prestations fournis par le délégataire de gestion. Des contrôles de niveau 2 sont effectués par la Direction et un cabinet d'expertise comptable mandaté par la SMCC. Un manuel de procédures comptables et de contrôle est disponible pour les instances de contrôle (Commissaires aux comptes, comité d'audit et audit interne).

Le contrôle interne SMCC est encadré par un certain nombre de références documentaires et réglementaires, externes et internes.

- Les Référentiels externes sont le Plan comptable, la réglementation de l'Assurance maladie, le code de la mutualité, les directives Solvabilité 2.
- Les référentiels internes sont : les contrats collectifs, le règlement mutualiste, la convention de délégation de gestion, le traité de réassurance, la Politique de Contrôle Interne, le Guide Procédures Comptables pour la comptabilité, le Plan de Contrôle Permanent, la cartographie des risques et les référentiels des risques du délégataire.

Des reportings sur les placements sont fournis à la SMCC par les différents organismes auprès desquels la SMCC a placé ses fonds propres, à périodicité trimestrielle, permettant de contrôler les comptes, les arrêts et l'application des taux de rémunération.

Des états de confirmation de dénouements des ventes ou achats sont fournis à la SMCC, permettant de confirmer la bonne exécution des ordres passés ainsi que des récapitulatifs du solde des comptes en parts et en montants. La SMCC tient des états de contrôle des intérêts de ces comptes de dépôts à terme.

✓ Son délégataire de gestion

Dans le cadre de la délégation de gestion, une convention de gestion signée par les deux parties lie le délégataire à la SMCC.

Le délégataire s'est engagé à transmettre par mois ou par trimestre des états de suivi statistiques et comptables et états de gestion administrative ou concernant les réclamations. La convention évolue afin de faire état des sujets en rapport avec Solvabilité² (Audit interne et Contrôle interne) et la politique écrite concernant la délégation de gestion.

Le dispositif de contrôle interne du gestionnaire comprend notamment des contrôles aléatoires a posteriori et des contrôles systématiques des traitements manuels et automatisés. Le logiciel du gestionnaire a aussi ses propres contrôles comme, par exemple, la vérification des droits des adhérents, des numéros des professionnels de santé, des tarifs.

Des requêtes du service informatique sont remises au Service Contrôle du gestionnaire chaque trimestre, et à la demande de la SMCC. Les critères de contrôles sont la fréquence et le montant des dépenses sur des postes tels que l'optique, le dentaire et l'hospitalisation.

B.4.3 Rôle spécifique de la fonction Vérification de la Conformité

La fonction de vérification de la conformité mentionnée à l'article L.354-1 du code des Assurances est en charge de participer à la veille réglementaire et d'évaluer l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de la mutuelle.

La fonction conformité de la SMCC veille principalement à la conformité juridique des engagements et des documents contractuels et commerciaux liés aux activités de mutuelle (Bulletins d'adhésion, Notice d'informations, Paramétrage du barème de prestations dans le cadre des contrats responsables, ...), en intégrant les risques de fraude et les enjeux de protection de la clientèle (gestion des réclamations, etc...).

Dans le cadre de cette fonction de vérification de la conformité, le Conseil d'Administration est conseillé sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives qui s'imposent à la SMCC.

La fonction de vérification de la conformité met en place un plan de conformité. Le plan de conformité détaille les activités prévues pour la fonction de vérification de la conformité.

B.5 Fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne, selon l'article 47 de la directive cadre ainsi qu'à l'article 271 des actes délégués, constitue une structure de supervision : elle exerce une fonction de vérification sur la gouvernance, les systèmes et les opérations de la mutuelle pour apporter une expertise indépendante sur la conformité de l'organisme aux dispositions réglementaires et aux orientations données par le Conseil d'Administration.

Son rôle consiste à réaliser des diagnostics et à émettre des recommandations, synthétisées et communiquées à son entité de rattachement au moins une fois par an. En cas de défaillance significative, la cellule a un devoir d'alerte immédiat. Elle exerce ainsi les contrôles dits de « 3ème niveau ».

L'objectif de la fonction d'audit est de garantir une bonne maîtrise des opérations de la mutuelle.

L'audit interne consiste à lancer des contrôles périodiques ciblés. Ces contrôles sont aussi dénommés missions d'audit, inspections ou enquêtes. Le contrôle permanent est distinct de l'audit interne.

Sa mission peut se traduire par le lancement d'enquêtes visant à contrôler les éléments suivants :

- La mise en œuvre des prescriptions de la mutuelle par ses services ou délégataires ;
- L'efficacité, la pertinence ou la suffisance des processus en place ;
- La maîtrise des activités.

La fonction d'audit interne établit annuellement un rapport à l'intention du Conseil d'Administration sur les audits en cours, effectués ou programmés et y synthétise les observations formulées à ces différentes occasions et ses recommandations. Ce rapport formalise aussi les éventuelles évolutions susceptibles d'améliorer la qualité de l'audit interne.

La fonction d'audit interne contribue à la rédaction du rapport régulier au superviseur et de celui sur la solvabilité et la condition financière de la mutuelle.

Un plan d'Audit a été défini pour la période 2022 – 2026, en phase avec les contrats collectifs complémentaire santé des agents et des anciens agents de la Banque de France.

Ci-dessous les principales étapes de ce plan d'Audit

Année 2022

- Analyse et contrôle de la traçabilité des flux afférents aux ressources (cotisations)
 - au sein de la SMCC,
 - chez Malakoff Humanis.
- Extension du champ d'investigations auprès de la D.G.R.H. de la Banque de France.
- Analyse de la qualité du contrôle interne chez chacun des acteurs.
- Analyse de la pertinence de la cartographie des risques et en corrélation celle de la cartographie des processus de la SMCC et contrôle des mesures opérationnelles mises en place pour respecter les dispositions desdites cartographies.
- Contrôle et analyse de la collecte de tout type d'incidents remontés au responsable du contrôle interne.

Année 2023

- Suite à la réforme de la gestion du FAS, contrôle de l'ensemble des opérations afférentes à ce Fonds (analyse du protocole signé entre la BDF et la SMCC, traitement des dossiers, comptabilité, contrôle de premier et second niveaux, utilisation des budgets).
- Plan de conformité et plan de contrôle interne au sein de la SMCC : analyse de ces 2 plans et contrôle des mesures opérationnelles mises en place pour leur respect.
- Délégation de gestion chez Malakoff Humanis :
 - Analyse de la convention,
 - Analyse des contrôles opérationnels mis en place à la SMCC afin de s'assurer du respect des aspects techniques de la délégation – paramétrage, adhésions, cotisations, prestations – et de l'ensemble des attendus réglementaires (LCB-FT, RGPD, etc...).
- Suivi des recommandations de l'année précédente.

Année 2024

- Analyse et contrôle de la traçabilité des flux afférents aux prestations :
 - au sein de la SMCC,
 - chez Malakoff Humanis.
- Analyse de la qualité du contrôle interne chez chacun des acteurs.
- Analyse des process et des contrôles opérationnels mis en place chez Malakoff Humanis afin de détecter tout type de fraudes recensées dans le plan de prévention de la corruption (loi SAPIN II).
- Suivi des recommandations des années précédentes.

Année 2025

- Plan de continuité des Activités : contrôle et analyse de ce plan :
 - au sein de la SMCC,
 - chez Malakoff Humanis.
 - Contrôles des mesures opérationnelles mises en place pour le respect dudit plan.
- Rapprochement de la base des adhérents actifs de la SMCC et de la base agents de la Banque de France
- Suivi des recommandations des années précédentes.

- Chez Malakoff Humanis : La sécurité des opérations de gestion - Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme LCB-FT. Contrôle et analyse :
 - du respect des obligations réglementaires, déontologiques et professionnelles,
 - de la mise en place de procédures LCB-FT,
 - du courrier rédigé par le délégataire adressé à la mutuelle attestant du respect des obligations, avec mention du nom de la ou des personnes responsables.
- Suivi des recommandations des années précédentes.

B.6 Fonction actuarielle

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la directive ainsi qu'à l'article 272 des actes délégués, la SMCC dispose d'une fonction actuarielle, qui est en charge de :

- S'assurer des méthodologies, des modèles et des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- S'assurer de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques.

Un rapport actuariel est établi annuellement par le responsable de la fonction clé Actuariat, validé par le Conseil d'Administration et diffusé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

B.7 Sous-traitance

La sous-traitance d'activités ou fonctions critiques ou importantes concerne, pour la SMCC, les domaines suivants :

- La gestion de portefeuille et l'investissement d'actifs ;
- Le stockage des données, le Système d'Information, la gestion des contrats et sinistres (délégation de gestion) ;
- Les prestations d'assistance aux adhérents ;
- La contribution à la fonction comptable ;
- La contribution à la Fonction Clé Actuariat ;
- La contribution à la Fonction Clé Audit Interne.

La gestion de portefeuille et l'investissement d'actifs

Dans le cadre de la gestion de portefeuille, notamment pour la partie porteuse du risque (action), une sous-traitance existe auprès d'organismes reconnus professionnellement sur le marché et proposant des placements peu risqués.

La SMCC, en particulier le comité des placements accompagné de la Direction, organise des réunions de suivi et assure un suivi régulier des reportings hebdomadaires et/ou mensuels.

Pour la gestion du portefeuille, l'information concernant les placements est relayée à l'ACPR via les différents Rapports et les états trimestriels et annuels.

Les contrats ont été signés conjointement par le Président, E. HABIF et le Directeur, E. DEMOLLI et les comptes fonctionnent avec les signatures des personnes accréditées :

- M DEMOLLI Eric, Directeur,
- Mme MORATA Stéphanie, Directrice Adjointe,
- M. HABIF Eric, Président.

Pour les placements en FCP Banque Natixis Wealth Management, les contrats ont été signés par le Président, E. HABIF et le Vice-Président, C. EUGENE.

Le stockage des données et le Système d'Information, la gestion des contrats et des sinistres

Dans le cadre de la délégation de gestion, les données sont stockées chez le délégataire et l'application permettant les traitements de gestion (adhésions et prestations) est celle du délégataire de gestion.

La politique de sous-traitance s'appuie sur la gestion des risques du délégataire en matière de sous-traitance du cœur de métier notamment par son Plan de Continuité de l'Activité mais également par sa Politique de Sécurité.

Des responsables « Sécurité » et « Système d'Information » sont nommés au sein de l'organisation du délégataire. Les documents et l'organisation interne liés à la sécurité des données externalisées sont mis à disposition de la mutuelle, qui par ailleurs a pu visiter les sites informatiques du délégataire et a la possibilité de mandater un audit des infrastructures.

Dans le cadre de la délégation de gestion, la gestion des contrats et des sinistres fait l'objet de contrôles dans les outils mais également a posteriori par la mutuelle.

La sous-traitance est formalisée dans la politique écrite de sous-traitance qui prévoit les modalités de sélection et d'engagement, de suivi et de contrôle des prestations déléguées. L'ensemble des contrôles renvoie à la politique écrite de contrôle interne pour les procédures et à la politique de gestion des risques pour la partie descriptive du risque opérationnel.

Les prestations d'assistance aux adhérents

Il s'agit des prestations d'assistance mises en œuvre par Filassistance, telles que définies dans la Convention d'Assistance / Notice d'information remise aux adhérents et reprise en Annexe 2 de l'Accord Cadre conclu entre la SMCC et Filassistance.

L'accord Cadre signé avec Filassistance à effet du 01/01/2010 précise notamment le périmètre et les conditions d'utilisation des données, les rôles et responsabilités des parties, les conditions de reportings et de contrôle.

La contribution à la fonction comptable

La SMCC gère sa comptabilité au quotidien, et utilise depuis 2010 l'expertise du cabinet Primaudit International pour l'établissement de l'inventaire annuel et certaines déclarations corrélatives (Liasses Fiscales...), ainsi que pour la veille légale et réglementaire en matière de comptabilité / fiscalité.

La qualité de la contribution comptable est contrôlée par le Directeur, et par le commissaire aux comptes.

La contribution à la Fonction Clé Actuariat

La SMCC se fait accompagner depuis 2010 par un cabinet d'actuariat externe (GGA puis Apprecialis, venant aux droits de GGA). Ce cabinet contribue au double regard de la fonction actuarielle, et rédige le rapport de la fonction actuarielle.

La qualité de la contribution à la Fonction Clé Actuariat est contrôlée par le Directeur, lui-même responsable de la fonction clé actuariat, actuaire certifié de l'institut des actuaires français.

La contribution à la Fonction Clé Audit Interne

La SMCC se fait accompagner depuis 2016 par un cabinet d'audit externe (EURO COMPTA FINANCES puis EURO COMPTA ANALYSE, venant aux droits d'EURO COMPTA FINANCES) pour la réalisation des missions d'Audit Interne telles que prévues dans le Plan d'Audit Interne quinquennal proposé par le Comité d'Audit Interne et validé par le Conseil d'Administration.

A compter de 2024, elle se fait également accompagner par le cabinet Correllium.

La qualité de la contribution à la Fonction Clé Audit Interne est contrôlée par le président du Comité d'Audit et la Directrice adjointe.

Le recours à des prestataires externes pour leurs contributions aux fonctions comptables et Fonctions Clés précitées s'inscrit dans le cadre de l'application du principe de proportionnalité.

B.8 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle, concernant la gouvernance, n'est à mentionner.

C. Profil de risque

La mutuelle SMCC procède à l'étude des risques par une première étape qui consiste en une identification par une approche réglementaire et une approche propre à la mutuelle à travers son dispositif ORSA. L'identification permet de définir les risques par familles : Assurance, Financiers, Opérationnels, Stratégiques et Environnementaux.

Consécutivement à l'identification, la SMCC définit des critères de mesure et de quantification applicables sur la cartographie des risques (outils de mesure).

C.1 Risque de souscription

C.1.1 Appréhension du risque de souscription au sein de la SMCC

Le risque de souscription correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie sous-jacente. Les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de la mutuelle ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes.

Ce risque de souscription peut notamment émaner des sources suivantes :

- Hypothèses de tarification et de provisionnement,
- Structure tarifaire du produit,
- Information disponible sur la population, le recours aux soins des adhérents, le provisionnement (Cadences de règlement),
- Évolution du cadre d'exercice de l'assurance complémentaire santé : réglementation, transformation de l'offre de soins, évolution des outils de gestion des prestations.

C.1.2 Mesure du risque de souscription et éléments de maîtrise

Les indicateurs de suivi du risque de souscription sont l'évolution du nombre d'adhérents, du montant des cotisations, le rapport Charge de prestations / Cotisations Nettes de Frais (en 2024 : P/C = 98.7 %) et les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées.

La SMCC pilote son risque de souscription dans le cadre de contrats collectifs signés avec la Banque de France. Ce pilotage s'appuie :

- Sur l'observation infra annuelle des résultats des contrats, au 30/06 et au 30/09 de chaque année,
- Sur les anticipations annuelles d'évolutions des prestations dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale,
- Sur la projection des comptes de résultats à horizon 2026 (échéance de renouvellement des contrats souscrits par la Banque de France),
- Sur les facultés d'indexation des cotisations autorisées par les contrats.

Afin de maîtriser les risques de souscription, la SMCC définit une méthodologie de souscription et de provisionnement qui contribue au système de gestion des risques. À cet effet des éléments de maîtrise sont mis en place par la SMCC, notamment :

- Un processus de tarification et de renouvellement tarifaire, encadré par les contrats signés avec les employeurs ;
- Un processus de provisionnement qui prévoit une revue par un expert-comptable et la fonction actuarielle ;
- Le recours à la réassurance.

Par ailleurs, la sensibilité de la SMCC au risque de souscription est testée dans le processus ORSA par le scénario de dérive des prestations au-delà du taux d'augmentation maxima des tarifs.

Si, à l'expiration de la nouvelle période contractuelle le 31/12/2026, les contrats n'étaient pas renouvelés, la mutuelle devrait au cours de l'année 2027 à la fois s'acquitter de ses engagements envers ses adhérents pour lesquels elle aura constitué des provisions et faire face à des charges de structure qui ne seront plus couvertes par la marge technique.

C.2 Risque de marché

C.2.1 Appréhension du risque de marché au sein de la SMCC

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de la mutuelle de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir d'une dégradation de la valeur d'une classe d'actifs ou de notations de titres détenus par la mutuelle, d'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur, d'une inadéquation entre les caractéristiques d'actifs du portefeuille et du passif du portefeuille.

La mutuelle pilote son risque au travers de plusieurs indicateurs qui sont : l'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'Administration, l'évolution des plus et moins-values latentes et le rendement par type d'actifs, l'évolution des notations des actifs en portefeuille ainsi que la concentration du portefeuille.

C.2.2 Mesure du risque de marché et éléments de maîtrise

Afin de maîtriser ses risques, la SMCC a défini une politique d'investissement qui contribue au système de gestion des risques.

La politique d'investissement est menée sur la base du suivi des Fonds propres et du besoin de trésorerie, par le comité des placements, émanation du Conseil d'Administration, en concertation avec des opérateurs du marché.

Tous les placements de la SMCC sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente.

Ainsi,

- Les orientations de placements sont définies en cohérence avec la stratégie de la SMCC, en regard des exigences du cahier des charges et dans le cadre des contrats collectifs signés avec la Banque de France.
- Une sélection d'actifs rigoureuse reposant sur une politique de sélection des placements, sur la base de propositions d'un gestionnaire d'actifs dans le cadre d'un fonds dédié.

- Tous les placements sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente (article 132 de la directive 2009/138/CE), c'est-à-dire dans le meilleur intérêt des adhérents, puisqu'il s'agit des résultats des contrats.

La mutuelle est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus.

Par ailleurs, la sensibilité de la SMCC au risque de marché est testée dans le processus ORSA de chute du CAC40 au niveau du 06/03/2009 avec maintien à ce niveau.

C.3 Risque de crédit

C.3.1 Appréhension du risque de crédit au sein de la SMCC

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque peut provenir du non-paiement des cotisations à recevoir des adhérents, du non-paiement des créances détenues auprès de tiers, du défaut d'un réassureur, du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

C.3.2 Mesure du risque de crédit et éléments de maîtrise

La SMCC pilote son risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs :

- Avec le comité des placements, et en délégation de gestion du portefeuille, la notation des banques et la concentration du portefeuille lors des décisions de changements de placements ;
- Le suivi du paiement des créances des adhérents au moment des arrêtés de comptes ;
- La notation des réassureurs en cas de changement ou de nouveaux contrats (réponse à appels d'offres), avec un suivi annuel de leur fiabilité et de leur solidité financière.

La sensibilité de la mutuelle au risque de crédit n'est pas testée dans le processus ORSA car le niveau de risque est faible en fonction des partenaires retenus, banques et réassureurs.

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 Appréhension du risque de liquidité au sein de la SMCC

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la SMCC. Dans le cadre de son activité, il s'agit essentiellement de la capacité de régler les prestations aux bénéficiaires.

C.4.2 Mesure du risque de liquidité et éléments de maîtrise

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité santé, la mutuelle suit :

- L'évolution des prestations réglées et provisionnées ;
- Les délais de règlement ;
- Le niveau de trésorerie ;
- La liquidité des placements détenus en portefeuille ;
- Le montant total du résultat attendu inclus dans les primes futures.

Afin de maîtriser le risque de liquidité, la SMCC, dans le cadre de sa gestion des placements, s'assure de disposer d'une poche d'actifs court terme pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à un manque de trésorerie. Dans sa politique de placements, la SMCC tient compte de l'aspect besoin de trésorerie, d'autant plus important que la mutuelle est en délégation de gestion.

C.5 Risque opérationnel

C.5.1 Appréhension du risque opérationnel au sein de la SMCC

Le risque opérationnel de la SMCC correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne : non-conformité, juridique, exécution des opérations...

C.5.2 Mesure du risque opérationnel et éléments de maîtrise

Le risque opérationnel est suivi au travers des contrôles permanents et périodiques, de la gestion des incidents et réclamations. Les incidents présentant un impact financier, réglementaire ou de réputation sont remontés au Conseil d'Administration.

Les Risques opérationnels majeurs font l'objet d'un suivi spécifique sur la base des catégorisations de la cartographie des processus et de la cartographie des risques.

On entend par Risques Opérationnels Majeurs : « Les risques opérationnels Top Down (quelle que soit leur criticité résiduelle) + les risques opérationnels à criticité résiduelle égale ou supérieure à 12 ».

On identifie ainsi 15 risques opérationnels majeurs.

Les Risques Opérationnels Majeurs sont suivis au travers des éléments déclencheurs suivants :

- Contrôle Interne SMCC
- Audit Interne SMCC
- Contrôle CAC
- Demandes info adhérents
- Réclamations adhérents
- Incidents
- Évolution réglementaire

Liste des processus « Top Down » Cartographiés à fin 2024 :

- Contrôler le respect des lois et des règlements au sein de la mutuelle
- Définir et mettre en œuvre le système de gestion des risques
- Animer le plan d'audit annuel
- Animer le plan de continuité de l'activité (PCA)
- Piloter et gérer la délégation de gestion
- Gérer la comptabilité générale
- Gérer la comptabilité technique
- Gérer le processus de clôture des comptes
- Suivre les résultats techniques des contrats
- Effectuer les travaux d'inventaire
- Effectuer la tarification et le renouvellement tarifaire

- Gérer les placements
- Solvabilité II
- Souscrire des adhésions
- Administrer et gérer les adhésions
- Gérer les cotisations
- Gérer les prestations Santé
- Gérer et suivre le budget Action Sociale
- Gérer le SI

Au cours de l'année 2024 ont été constatés 4 occurrences sur 4 processus synthétisées ci-dessous :

Administrer et gérer les adhésions	1
Gérer les cotisations	1
Gérer les prestations Santé	1
Gérer le SI	1
Total	4

Ces incidents relèvent de 3 risques de criticités modérée (4).

Deux de ces incidents au moins relèvent de risques TIC au sens du règlement DORA.

Aux termes des travaux d'application du règlement DORA, le suivi des risques opérationnels inclura la typologie de risque TIC/Non TIC, ainsi que les reportings afférents.

C.6Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la SMCC susceptible d'impacter le profil de risque présenté ci-dessus n'est à mentionner.

C.7Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle, concernant le profil de risque de la SMCC, n'est à mentionner.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Sur le fondement d'un bilan établi suivant les normes comptables françaises actuelles, nous avons procédé à la transposition de ce dernier en bilan conforme à la réglementation Solvabilité 2.

Toutes les données nécessaires au remplissage du bilan prudentiel sont issues de la balance comptable, de l'inventaire des valeurs au bilan et des calculs des meilleures estimations des provisions techniques et marges de risque. Un tableau récapitulant les règles de valorisation pour le bilan prudentiel a été réalisé.

Au regard des ratios Prestations / Cotisations nettes observés en 2024, et des règles d'indexation des cotisations, les projections de marge brute sur 2 ans sont a priori suffisantes pour la couverture des frais de gestion et de la quote-part des frais de fonctionnement de la Mutuelle nécessaires à la bonne fin des contrats.

De ce fait, à la clôture de cet exercice, la mutuelle n'a plus de provision pour risques croissants (PRC) inscrite à son bilan puisque cette provision couvrait les pertes futures induites par le tarif contractuel et était considérée comme une provision à caractère de réserve. Néanmoins, les pertes futures induites par les clauses contractuelles sont appréhendées dans le B.E. de Primes.

La mutuelle a constitué au cours des années une provision pour participation aux excédents et ristournes (PPE) qui s'élève à 733 K€ au 31/12/2024. Symétriquement, les contrats collectifs Banque de France étant réassurés, une créance sur son réassureur d'une PPE calculée de façon similaire est inscrite à son actif pour un montant de 788 K€ au 31/12/2024.

Cette PPE a pour vocation d'absorber des pertes du résultat technique contractuel futures. Pour la construction du bilan prudentiel, la PPE a été remontée dans les fonds propres mais, symétriquement, la mesure des pertes futures qui ressort de la provision de prime a été réalisée sans prise en compte de la PPE.

D.1. Actifs

D.1 A – Valeurs des postes du bilan Actif retenus pour le bilan prudentiel

Les actifs sont évalués en valeur de réalisation au 31/12/2024, le tableau ci-dessous renseigne les principales familles d'actif et la différence de valorisation entre solvabilité 2 et les comptes en norme actuelle (montants en K€) :

ACTIFS au 31/12/2024	Valeur "Bilan"	Valeur "Solvabilité 2"	Ecart de valorisation	% du poste qui compose l'écart de valorisation
Logiciels	46	0	-46	2%
ACTIFS INCORPORELS	46	0	-46	2%
Obligations ordinaires	182	195	13	-1%
Obligations subordonnées	4 010	3 826	-184	9%
Actions non cotées (hors participation)	0	0	0	0%
Fonds mutuelle impact	255	270	15	-1%
Fonds dédiés (transparisé)	14 773	15 856	1 082	-55%
OPCVM - Fonds obligataires	30	48	18	-1%
PLACEMENTS (ICNE INCLUS)	19 250	20 194	944	48%
Dépôts bancaires - Comptes à terme	0	0	0	0%
Dépôts bancaires - Livrets	2 416	2 416	0	0%
Dépôts SFG	124	124	0	0%
EQUIVALENT TRESORERIE (ICNE INCLUS)	2 540	2 540	0	0%
Caisses et comptes courants	357	357	0	0%
TRESORERIE	357	357	0	0%
PPAP Santé réassurée ACTIF	1 347	1 318	-29	1%
PPE Santé réassurée ACTIF	788		-788	40%
Part du réassureur sur la PRC			0	0%
BE PRIME CEDEE		-2 025	-2 025	102%
PROVISIONS TECHNIQUES - ACTIF	2 135	-707	-2 842	143%
Créances d'opérations directes	3 836	3 836	0	0%
Créances nées d'opérations de réassurance	1 935	1 935	0	0%
CREANCES OPERAT° D'ASSURANCE	5 771	5 771	0	0%
Autres créances	42	42	0	0%
Décote	38	0	-38	2%
Charges constatées d'avance	6	6	0	0%
AUTRES ACTIFS	85	48	-38	2%
Impôts différés Actif				0%
TOTAL DES BILANS	30 184	28 203	-1 981	100%

Rapprochement des placements de la mutuelle :

La valeur nette comptable des placements incluant les livrets et les comptes à terme s'élève à **21.750 K€**. Elle représente **72 %** de l'actif du bilan de la mutuelle au 31/12/2024. Cette valeur peut être rapprochée du montant des placements retenus ci-dessus en tenant compte des éléments suivants :

Les placements sont exprimés en valeur de réalisation.

La plus-value latente ainsi prise en compte est de **944 K€**.

D.1 B – Méthodes et sources de valorisation des postes du bilan Actif retenues pour le bilan prudentiel

ACTIFS	Méthode de valorisation	Source valorisation
Logiciels	Valeur retenue à 0	Référentiel Solvabilité 2
ACTIFS INCORPORELS		
Actions cotées (hors participation)	Valeur de marché	Relevés des dépositaires aux 31/12/2024
Fonds mutuelle impact	Valeur de marché	Relevés des dépositaires aux 31/12/2024
Fonds dédiés	Valeur de marché	Relevés des dépositaires aux 31/12/2024
OPCVM -Fonds obligataires	Valeur de marché	Relevés des dépositaires aux 31/12/2024
Obligations	Valeur de marché	Relevés des dépositaires aux 31/12/2024
PLACEMENTS		
Dépôts bancaires - Comptes à terme	Valeur nette comptable - Coupons courus inclus	Relevés des dépositaires aux 31/12/2024
Dépôts bancaires - Livrets	Valeur nette comptable	Relevés des dépositaires aux 31/12/2024
Dépôts SFG	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2024
Caisses et comptes courants	Valeur nette comptable	Relevés des dépositaires aux 31/12/2024
TRESORERIE & EQUIVALENT TRESORERIE		
PPAP Santé réassurée ACTIF	BEST ESTIMATE + Marge de risque	Travaux de clôture 31/12/2024
PROVISIONS TECHNIQUES - ACTIF		
Créances adhérents	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2024
CREANCES D'OPERATIONS DIRECTES		
Autres créances	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2024
Charges constatées d'avance	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2024
AUTRES CREANCES		
Impôts différés Actifs	le taux d'IS retenu est de 25%	Bilan prudentiel

Approche par transparence

La mutuelle est détentrice de fonds dédié valorisé à **15.856 K€** au 31/12/2024. Ce fonds dédié a fait l'objet d'une transparisation. Sa composition se résume de la façon suivante :

Nature	Valeur "Bilan"	Valeur "Solvabilité 2"	Ecart de réévaluation
Dépôts transférables (équivalent à de la trésorerie)	896	962	66
Fonds d'allocation d'actifs	0	0	0
Actions type 1	1 102	1 183	81
Fonds actions	616	661	45
Fonds alternatifs	2	2	0
Fonds d'obligations de sociétés	4 287	4 601	314
Fonds monétaires	0	0	0
Obligations d'Etats	876	940	64
Obligations ordinaires	5 530	5 935	405
Titres structurés - Risque action	162	174	12
Titres subordonnés	1 303	1 399	95
Produits dérivés	0	0	0
Total	14 773	15 856	1 082

D.1 C – Analyse des principales différences de valorisation du bilan actif

Les différences de valorisation de **-1.981 K€** entre la valeur du bilan actif aux normes comptables actuels et la valeur du bilan actif prudentiel s'expliquent principalement par :

- **La valorisation des placements : +944 K€**

L'écart de valorisation des placements correspond principalement à la plus-value latente sur les fonds dédiés.

- **La valorisation du Best Estimate de cotisations cédé en réassurance : -2.025 K€**

Le « Best estimate de cotisations cédé en réassurance » est la quote-part des résultats techniques cédée en réassurance estimée par la mutuelle sur la durée du contrat collectif pour lequel la mutuelle reste engagée sur 2 ans. Ce montant est calculé sur la base du traité de réassurance sans tenir compte ni du droit sur la participation aux excédents et ristournes constitué par le réassureur ni, le cas échéant, de quote-part de la provision pour risques croissants qui sont tous deux reclassés en fonds propres.

Le reclassement en fonds propres des provisions à caractère de réserves : - 788 K€

Reclassement du droit à PPE sur le réassureur en Fonds Propres S2..... - 788 K€

Reclassement de la quote-part de PRC du réassureur en Fonds Propres S2 - 0 K€

Total des reclassements en fonds propres des provisions inscrites à l'actif - 788 K€

- **La valorisation des Impôts différés Actif : 0**

Une note sur le calcul des Impôts différés Actif et Passif est renseignée dans le paragraphe autres informations.

D.2. Provisions Techniques

D.2.1 Valeurs des provisions techniques brutes retenues pour le bilan prudentiel

Il s'agit des valeurs des provisions techniques retenues pour le bilan prudentiel.

PROVISIONS TECHNIQUES - PASSIF	Valeur "Bilan"	Valeur "Solvabilité 2"	Ecart de valorisation
Provision pour Prestations à Payer Santé brute	2 870	2 807	-63
Provision pour primes brute de réassurance	0	-1 992	-1 992
Marge de risque	0	326	326
Participations aux excédents et ristournes (PPE)	733	0	-733
Provisions pour Risques Croissants (PRC)	0	0	0
PROVISIONS TECHNIQUES - PASSIF	3 602	1 141	-2 461

- Le « Best estimate de prestations » retenu par la mutuelle est la Provision pour Prestations à Payer Santé comptable 31/12/2024 actualisée au taux sans risque et sans VA de l'EIOPA de 2,236% soit **2.807 K€**.

- Le « Best estimate de cotisations » retenu est la marge relative aux cotisations brutes avant réassurance émises sur les 2 prochaines années et sur lesquelles la mutuelle est engagée contractuellement au 31/12/2024. Le calcul tient compte d'une actualisation selon les taux de l'EIOPA.

Ce bénéfice futur de **1.992 K€** intègre les charges rattachées à ces cotisations.

- Une « marge de risque » est ajoutée à ces provisions techniques pour **326 K€**.

Le calcul de cette marge de risque est effectué à partir de la méthode simplifiée dite « duration » proposée par EIOPA.

D.2.2 Incertitudes liées au montant des provisions techniques prudentielles

Les incertitudes liées au calcul des provisions techniques prudentielles sont les suivantes :

- **Sur l'évaluation des provisions de sinistres** : Incertitude liée à la cadence d'écoulement des sinistres.
- **Sur l'évaluation des provisions de primes** : Incertitude liée à la sinistralité future, Incertitude liée aux frais futurs.

En effet, le processus d'évaluation des provisions techniques prudentielles requiert l'utilisation de données historiques jugées pertinentes, il fait appel à l'exploitation de modèles ainsi qu'à la formulation d'hypothèses afin, notamment, de projeter les flux de trésorerie sur un horizon de temps estimé approprié à la nature des engagements. Cependant, certaines données ne peuvent être estimées sur la base des données historiques : changement dans le comportement des adhérents, changement législatif, changement de l'environnement économique (inflation).

D.3. Autres passifs

AUTRES PASSIFS hors fonds propres	Valeur "Bilan"	Valeur "Solvabilité 2"	Ecart de valorisation
Dettes pour risques et charges	0	0	0
Dettes pour dépôts espèce - réassureur	2 135	2 135	0
Dettes opér. d'assurance et de réass.	572	572	0
Etat, org.soc et créances diverses	4 080	4 080	0
Surcote	156	0	-156
AUTRE DETTES	6 943	6 786	-156
Impôts différés - Passif	0	266	266
TOTAL	6 943	7 052	110

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

La mutuelle n'utilise aucune méthode de valorisation alternative.

D.5. Autres informations

La projection pour les années 2024 à 2026, des cotisations d'une part, des prestations et des charges rattachées à la gestion des contrats collectifs d'autre part fait ressortir un bénéfice cumulé avant réassurance. Au terme de l'année 2026, la mutuelle verra son contrat avec la Banque de France remis en jeu.

Il est à noter que la Mutuelle dispose d'un déficit fiscal reportable de 13 805 K€ à la clôture de l'exercice 2024. Par prudence, il n'a pas été constaté d'impôts différés actifs sur ce déficit conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 15 du règlement délégué 2015/35 que nous rappelons comme suit :

« Les entreprises d'assurance et de réassurance n'attribuent une valeur positive aux actifs d'impôts différés que lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel cet actif d'impôt différé pourra être imputé, sera disponible à l'avenir, compte tenu des dispositions légales et réglementaires relatives aux limites temporelles applicables au report en avant de crédits d'impôts non utilisés et au report en avant de pertes fiscales non utilisées ».

La mutuelle n'a aucune certitude quant à sa capacité à récupérer ses déficits fiscaux après 2026. Par conséquent, il n'a été valorisé aucun impôt différé actif.

Cependant, les impôts différés passif ont été constatés pour 266 K€. Ils se décomposent comme suit :

Base de calcul des impôts différés	Réévaluation ACTIF	Réévaluation PASSIF	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<i>Réévaluation Actifs incorporels</i>	-46		-11	
Réévaluation Actifs Incorporels et corporels	-46	0	-11	0
<i>Réévaluation Obligations & OPCVM</i>	944			236
<i>Decote/surcote sur Obligations</i>	119			30
Réévaluation Actif Placements	1 063		0	266
<i>Provisions techniques S1 nettes de réassurance</i>	1 468			
<i>BE cotisations +BE sinistres net de réassurance</i>	-1 522			
<i>Marge de risque</i>	-326			
Réévaluation Provisions	-380	0	-95	
Ecart de revalorisation sur les passifs éventuels et dettes subordonnées			0	
				0
Impôts différés Actif calculés			-106	
Impôts différés Actif retenus			0	
Impôts différés Passif				266

- **Actifs Incorporels** : Les actifs incorporels concernent le site internet de la SMCC. Après mise en service, cet actif ne peut pas être cédé à un tiers. Par conséquent, sa valeur vénale est à zéro.
- **Actifs Placements** : Les placements sont inscrits dans le bilan pour leur valeur d'achat. Dans le cadre des normes Solvabilité II, les placements sont revalorisés à la valeur de marché au 31/12/2024. Le calcul de l'écart de valorisation se fait entre la valeur de marché et la valeur nette fiscale.
- **Provisions techniques** : Sous le régime Solvabilité II, une Meilleure Estimation des provisions est calculée à laquelle s'ajoute une marge de risque.

Le taux d'imposition retenu pour le calcul des impôts différés est de 25%.

E. Gestion du capital En K Euros

	2024	2023
Fonds propres éligibles	20 010	19 858
SCR	6 693	6 200
AMCR /MCR	2 700	2 700

Ratio de solvabilité	299%	320%
Surplus/déficit de fonds propres	13 317	13 659

AMCR /MCR	741%	735%
-----------	------	------

Les fonds propres de la mutuelle sont classés en fonds propres Tier 1 et peuvent couvrir en conséquence le capital de solvabilité requis (SCR).

E.1 Fonds propres

Les fonds propres de la mutuelle SMCC sont constitués :

- Du fonds d'établissement,
- Des résultats générés au cours des exercices,
- De la PPE et de la PRC nette de réassurance,
- De la réserve de réconciliation.

Les fonds propres éligibles au 31/12/2024 ont évolué comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres S1	19 639	19 960
Correction des actifs	-1 981	-1 836
Correction des prov techniques Passif	2 461	1 803
Correction des autres passifs	-110	-68
Fonds propres S2	20 010	19 858

Fonds propres « Solvabilité I »	19 639
Réévaluation des placements	944
Réévaluation des actifs incorporels	-46
Provisions pour prestations à payer	33
Annulation de la PPE et de la PRC	-55
Constatation d'une provision de primes	-33
Constatation d'une marge pour risque	-326
Surcote- décote	119
Impôts différés	-266
Fonds Propres « Solvabilité II »	20 010

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis au 31/12/2024, pour les principaux modules de risque, s'établit comme suit :

Capital réglementaire	2024	2023	Variations
SCR Marché	2 713	2 517	196
SCR Santé	3 943	3 654	289
SCR Défaut	835	594	241
SCR Vie	0	0	0
SCR Non Vie	0	0	0
<i>Total des sous-modules</i>	<i>7 491</i>	<i>6 765</i>	<i>726</i>
<i>Diversification</i>	<i>-1 858</i>	<i>-1 620</i>	<i>-238</i>
BSCR	5 633	5 145	488
SCR Opérationnel	1 325	1 227	98
Ajustement	-266	-172	-93
SCR	6 693	6 200	493

AMCR (plancher absolu) - Activité Santé	2 700	2 700	0
--	-------	-------	---

La variation du **SCR marché** de **+196 K€** s'explique principalement par une forte hausse du SCR actions de type 1 de +92%. En effet, la transparisation fait apparaître une augmentation de la quote-part des actions et fonds actions inclus dans le fonds dédié (1.844 K€ en 2024 contre 991 K€ en 2023) et le taux de l'ajustement symétrique « Dampener » utilisé dans le calcul du SCR actions passe de 1.46% au 31/12/2023 à 2.86% au 31/12/2024. De même, on constate une augmentation du SCR concentration, avec 60% d'émetteurs ayant une notation comprise entre BBB et CCC, qui est compensé par une baisse du SCR de spread sur les obligations, la part des obligations et des fonds obligataires dans le fonds dédié ayant diminuée (11.476 K€ en 2024 contre 12.241 K€ en 2023).

La variation du **SCR santé** de **+289 K€** s'explique principalement par l'augmentation des cotisations nettes de réassurance en N mais également en N+1. En 2023, les cotisations nettes s'élevaient à 21.580 K€ contre 23.289 K€ en 2024 et 24.915 K€ prévues en 2025. La mise à jour des données de la mutuelle sur le coût moyen d'une hospitalisation et le coût moyen des soins non formels en cas de pandémie participe également de la hausse du SCR catastrophe et donc du SCR santé.

La variation du **SCR défaut** de **+241 K€** s'explique par une hausse importante des dépôts et de la trésorerie (+ 1.023 K€ entre 2023 et 2024) qui augmente le risque de défaut type 1 et type 2.

Le BSCR (Basic Solvency Capital Requirement) correspond à l'agrégation des montants obtenus pour faire face aux différents risques identifiés dans les 5 sous-modules qui le composent.

La variation du **SCR opérationnel** de **+98 K€** s'explique principalement par une augmentation des cotisations brutes entre 2024 (44.163 K€) et 2023 (40.889 K€).

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La mutuelle n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévue à l'article 304 de la directive. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La mutuelle utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport. La mutuelle respecte le minimum de capital et le capital de solvabilité requis.

E.6 Autres informations

L'année 2024, tout comme l'année précédente, est marquée par un environnement politique et économique perturbé. Cependant, on note une configuration différente des marchés financiers par rapport à 2023 (Baisse progressive des Taux). La SMCC a donc adapté sa politique de gestion des placements financiers.

Il n'y a pas d'exposition significative directe ou indirecte à des actifs russes ou ukrainiens.

La valeur des placements au bilan n'est donc pas remise en cause. L'année 2023, tout comme l'année précédente, est marquée par un environnement politique et économique perturbé, mais on note une configuration différente des marchés financiers par rapport à 2022 (Hausse du marché Actions, Hausse des Taux), dont la SMCC a su tirer profit en terme de rendement financier.

Il n'y a pas d'exposition significative directe ou indirecte à des actifs russes ou ukrainiens.

La Banque de France, qui est le souscripteur des deux principaux contrats collectifs couverts par la SMCC, et les adhérents affiliés à ces deux contrats, se sont acquittés de leurs cotisations, tant pour la part subventionnée par la Banque de France que pour la part incombant aux adhérents.

La mutuelle utilise les moyens humains et matériels mis à sa disposition par la Banque de France. Les salariés de la Banque de France poursuivent aujourd'hui leur activité dans le cadre d'une organisation intégrant du télétravail.

Son délégataire de gestion des opérations d'assurance a continué d'assurer les services aux adhérents de la mutuelle. Les principaux prestataires de la mutuelle ont continué d'assumer leurs obligations envers elle.

S'agissant d'événements postérieurs à la clôture, il n'y a pas lieu de remettre en cause les principes et les valeurs retenus pour l'inventaire comptable.

En synthèse, la mutuelle fait face à ses obligations et sa pérennité n'est pas remise en cause.

Annexe – Etats Quantitatifs – 36 pages

s.01.01.01.01		
Content of the submission		Reporting status
		C0010
S.01.02.01 - Basic Information - General	R0010	1 - Reported
S.01.03.01 - Basic Information - RFF and matching adjustment portfolios	R0020	2 - Not reported as no RFF or MAP
S.02.01.01 - Balance sheet	R0030	1 - Reported
S.02.02.01 - Liabilities by currency	R0040	3 - Not due in accordance with instructions of the template
S.03.01.01 - Off-balance sheet items - general	R0060	2 - Not reported as no off-balance sheet items
		2 - Not reported as no activity outside the home country in relation to specific class
S.04.02.01 - Information on class 10 in Part A of Annex I of Solvency II Directive, excluding carrier's liability	R0100	
S.04.03.01 - Basic Information - list of underwriting entities	R0104	2 - Not reported as no activity outside the home country
S.04.04.01 - Activity by country - location of underwriting	R0105	2 - Not reported as no activity outside the home country
S.04.05.01 - Activity by country - location of risk	R0106	2 - Not reported as no activity outside the home country
S.05.01.01 - Premiums, claims and expenses by line of business	R0110	1 - Reported
S.06.02.01 - List of assets	R0140	1 - Reported
S.06.03.01 - Collective investment undertakings - look-through approach	R0150	1 - Reported
S.06.04.01 - Climate change-related risks to investments	R0151	0 - Not reported (in this case special justification is needed)
		2 - Not reported as no structured products (only for undertakings not exempted under Article 35 (6) to (8))
S.07.01.01 - Structured products	R0160	
		2 - Not reported as no derivative transactions (only for undertakings not exempted under Article 35 (6) to (8))
S.08.01.01 - Open derivatives	R0170	
S.09.01.01 - Income/gains and losses in the period	R0190	1 - Reported
		2 - Not reported as no Securities lending and repos (only for undertakings not exempted under Article 35 (6) to (8))
S.10.01.01 - Securities lending and repos	R0200	
		2 - Not reported as no Assets held as collateral (only for undertakings not exempted under Article 35 (6) to (8))
S.11.01.01 - Assets held as collateral	R0210	
		2 - Not reported as no life and health SLT business (only for undertakings not exempted under Article 35 (6) to (8))
S.12.01.01 - Life and Health SLT Technical Provisions	R0220	
S.12.02.01 - Life and Health SLT Technical Provisions - by country	R0230	3 - Not due in accordance with instructions of the template
S.13.01.01 - Projection of future gross cash flows	R0240	2 - Not reported as no life and health SLT business
S.14.01.01 - Life obligations analysis	R0250	2 - Not reported as no life and health SLT business
S.14.02.01 - Non-life business - policy and customer information	R0251	2 - Not reported as no non-life business
S.14.03.01 - Cyber underwriting risk	R0252	2 - Not reported as no cyber coverages
		2 - Not reported as no annuities stemming from Non-Life Insurance obligations
S.16.01.01 - Information on annuities stemming from Non-Life Insurance obligations	R0280	
S.17.01.01 - Non-Life Technical Provisions	R0290	1 - Reported
S.17.03.01 - Non-Life Technical Provisions - By country	R0300	3 - Not due in accordance with instructions of the template
S.18.01.01 - Projection of future cash flows (Best Estimate - Non Life)	R0310	1 - Reported
S.19.01.01 - Non-life insurance claims	R0320	1 - Reported
S.20.01.01 - Development of the distribution of the claims incurred	R0330	1 - Reported
S.21.01.01 - Loss distribution risk profile	R0340	1 - Reported
S.21.02.01 - Underwriting risks non-life	R0350	1 - Reported
S.21.03.01 - Non-life distribution of underwriting risks - by sum insured	R0360	1 - Reported
S.22.01.01 - Impact of long term guarantees measures and transitionals	R0370	2 - Not reported as no LTG measures or transitionals are applied
S.22.04.01 - Information on the transitional on interest rates calculation	R0380	2 - Not reported as no such transitional measure is applied
S.22.05.01 - Overall calculation of the transitional on technical provisions	R0390	2 - Not reported as no such transitional measure is applied
S.22.06.01 - Best estimate subject to volatility adjustment by country and currency	R0400	2 - Not reported as volatility adjustment not applied
S.23.01.01 - Own funds	R0410	1 - Reported
S.23.02.01 - Detailed information by tiers on own funds	R0420	1 - Reported
S.23.03.01 - Annual movements on own funds	R0430	1 - Reported
S.23.04.01 - List of items on own funds	R0440	3 - Not due in accordance with instructions of the template
S.24.01.01 - Participations held	R0450	2 - Not reported as no participations held
S.25.01.01 - Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula	R0460	1 - Reported as standard formula is used
S.25.05.01 - Solvency Capital Requirement - for undertakings using an internal model (partial or full)	R0470	10 - Not reported due to use of standard formula
S.26.01.01 - Solvency Capital Requirement - Market risk	R0500	1 - Reported
S.26.02.01 - Solvency Capital Requirement - Counterparty default risk	R0510	1 - Reported
S.26.03.01 - Solvency Capital Requirement - Life underwriting risk	R0520	2 - Not reported as risk not existent
S.26.04.01 - Solvency Capital Requirement - Health underwriting risk	R0530	1 - Reported
S.26.05.01 - Solvency Capital Requirement - Non-Life underwriting risk	R0540	2 - Not reported as risk not existent
S.26.06.01 - Solvency Capital Requirement - Operational risk	R0550	1 - Reported
S.26.07.01 - Solvency Capital Requirement - Simplifications	R0560	2 - Not reported as no simplified calculations used
S.26.08.01 - Solvency Capital Requirement - for undertakings using an internal model (partial or full)	R0561	10 - Not reported due to use of standard formula
		10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks
S.26.09.01 - Internal model - Market & credit risk and sensitivities	R0562	
		10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks
S.26.10.01 - Internal model - Credit event risk Portfolio view details	R0563	
		10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks
S.26.11.01 - Internal model - Credit event risk for financial instruments	R0564	
		10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks
S.26.12.01 - Internal model - Credit risk Non-Financial Instruments	R0565	
		10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks
S.26.13.01 - Internal model - Non-life & Health Non-SLT	R0566	
		10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks
S.26.14.01 - Internal model - Life & Health risk	R0567	
		10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks
S.26.15.01 - Internal model - Operational risk	R0568	
		10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks
S.26.16.01 - Internal model - Model Changes	R0569	
		10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks
S.27.01.01 - Solvency Capital Requirement - Non-life and Health catastrophe risk	R0570	1 - Reported
S.28.01.01 - Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity	R0580	1 - Reported
		2 - Not reported as only life or only non-life insurance or reinsurance activity or only reinsurance activity
S.28.02.01 - Minimum Capital Requirement - Both life and non-life insurance activity	R0590	
S.29.01.01 - Excess of Assets over Liabilities	R0600	1 - Reported
S.29.02.01 - Excess of Assets over Liabilities - explained by investments and financial liabilities	R0610	1 - Reported
S.29.03.01 - Excess of Assets over Liabilities - explained by technical provisions	R0620	1 - Reported
S.29.04.01 - Detailed analysis per period - Technical flows versus Technical provisions	R0630	1 - Reported
S.30.01.01 - Facultative covers for non-life and life business basic data	R0640	2 - Not reported as no facultative covers
S.30.02.01 - Facultative covers for non-life and life business shares data	R0650	2 - Not reported as no facultative covers
S.30.03.01 - Outgoing Reinsurance Program basic data	R0660	1 - Reported
S.30.04.01 - Outgoing Reinsurance Program shares data	R0670	1 - Reported
S.31.01.01 - Share of reinsurers (including Finite Reinsurance and SPV's)	R0680	1 - Reported
S.31.02.01 - Special Purpose Vehicles	R0690	2 - Not reported as no Special Purpose Insurance Vehicles
		2 - Not reported as no IGT on Equity-type transactions, debt and asset transfer
S.36.01.01 - IGT - Equity-type transactions, debt and asset transfer	R0740	
S.36.02.01 - IGT - Derivatives	R0750	2 - Not reported as no IGT on Derivatives
		2 - Not reported as no IGT on off-balance sheet and contingent liabilities
S.36.06.01 - IGT - Off-balance sheet and contingent liabilities	R0760	
S.36.07.01 - IGT - Insurance and Reinsurance	R0770	2 - Not reported as no IGT on Insurance and Reinsurance
S.36.05.01 - IGT - P&L	R0775	12 - Not reported as no parent undertaking is a mixed-activity
S.52.01.01 - PEPP and PEPP saver information	R0990	2 - Not reported as no PEPP

s.01.02.01.01		
Basic Information - General		Report information
		C0010
Undertaking name	R0010	SMCC
Undertaking identification code	R0020	LEI/969500SEPIQ3P6QJ2A54
Type of undertaking	R0040	3 - Non-Life insurance undertakings
Country of authorisation	R0050	FRANCE
Language of reporting	R0070	French
Reporting submission date	R0080	2025-03-18
Financial year end	R0081	2024-12-31
Reporting reference date	R0090	2024-12-31
Regular/Ad-hoc submission	R0100	1 - Regular reporting
Currency used for reporting	R0110	EUR
Accounting standards	R0120	2 - Local GAAP
Method of Calculation of the SCR	R0130	1 - Standard formula
Use of undertaking specific parameters	R0140	2 - Don't use undertaking specific parameters
Ring-fenced funds	R0150	2 - Not reporting activity by RFF
Matching adjustment	R0170	2 - No use of matching adjustment
Volatility adjustment	R0180	2 - No use of volatility adjustment
Transitional measure on the risk-free interest rate	R0190	2 - No use of transitional measure on the risk-free interest rate
Transitional measure on technical provisions	R0200	2 - No use of transitional measure on technical provisions
Initial submission or re-submission	R0210	1 - Initial submission
Exemption of reporting ECAI information	R0250	0 - Not exempted
Direct URL to the webpage where the Solvency and Financial Condition Report is disclosed	R0255	UNDERTAKING WITH NO WEBSITE
Direct URL to download the Solvency and Financial Condition Report	R0260	NOT PROVIDED/NOT AVAILABLE
Captive business	R0270	2 - No captive business
Run-off business	R0280	4 - No run-off business
M&A during the period	R0290	2 - No
PEPP reporting	R0300	0 - Not reported as no PEPP
Ad hoc XBRL technical field 1	R0990	
Ad hoc XBRL technical field 2	R0991	
Ad hoc XBRL technical field 3	R0992	

s.02.01.01.01							
Balance sheet							
Assets						Solvency II value	Statutory accounts value
						C0010	C0020
	Goodwill		R0010				
	Deferred acquisition costs		R0020				
	Intangible assets		R0030				45 669.46
	Deferred tax assets		R0040				
	Pension benefit surplus		R0050				
	Property, plant & equipment held for own use		R0060				
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)		R0070		22 734 233.80		21 750 288.20
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	Property (other than for own use)	R0080				
		Holdings in related undertakings, including participations	R0090				
		Equities	R0100		15.00		15.00
		Equities	R0110				
		Equities - listed	R0120		15.00		15.00
		Equities - unlisted	R0130		4 020 541.27		4 152 057.00
		Bonds	R0140				
		Government Bonds	R0150		4 020 541.27		4 152 057.00
		Corporate Bonds	R0160				
		Structured notes	R0170				
		Collateralised securities	R0180		16 173 455.31		15 057 993.98
		Collective Investments Undertakings	R0190				
		Derivatives	R0200		2 540 222.22		2 540 222.22
		Deposits other than cash equivalents	R0210				
		Other investments	R0220				
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts		R0230				
	Loans and mortgages		R0240				
	Loans and mortgages	Loans on policies	R0250				
		Loans and mortgages to individuals	R0260				
		Other loans and mortgages	R0270	-	706 890.27		2 134 618.80
	Reinsurance recoverables from:		R0280	-	706 890.27		2 134 618.80
	Reinsurance recoverables from:	Non-life and health similar to non-life	R0290				
		Non-life and health similar to non-life	R0300	-	706 890.27		2 134 618.80
		Non-life excluding health	R0310				
		Health similar to non-life	R0320				
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0330				
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0340				
		Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0350				
	Life index-linked and unit-linked		R0360		3 836 157.75		3 836 157.75
	Deposits to cedants		R0370		1 935 164.44		1 935 164.44
	Insurance and intermediaries receivables		R0380		42 258.14		42 258.14
	Reinsurance receivables		R0390				
	Receivables (trade, not insurance)		R0400				
	Own shares (held directly)		R0410		356 644.69		356 644.69
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in		R0420		5 707.86		83 038.75
	Cash and cash equivalents		R0500		28 203 276.41		30 183 840.23
	Any other assets, not elsewhere shown						
	Total assets						

s.02.01.01.01									
Balance sheet								Solvency II value	Statutory accounts value
								C0010	C0020
Liabilities	Technical provisions - non-life				R0510	1 141 072.75		3 602 403.63	
	Technical provisions - non-life	Technical provisions - non-life (excluding health)			R0520				
		Technical provisions - non-life (excluding health)	Technical provisions calculated as a whole		R0530				
			Best Estimate		R0540				
			Risk margin		R0550				
		Technical provisions - health (similar to non-life)			R0560	1 141 072.75		3 602 403.63	
		Technical provisions - health (similar to non-life)	Technical provisions calculated as a whole		R0570				
			Best Estimate		R0580	815 077.03			
			Risk margin		R0590	325 995.72			
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)				R0600				
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	Technical provisions - health (similar to life)			R0610				
		Technical provisions - health (similar to life)	Technical provisions calculated as a whole		R0620				
			Best Estimate		R0630				
			Risk margin		R0640				
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)			R0650				
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	Technical provisions calculated as a whole		R0660				
			Best Estimate		R0670				
			Risk margin		R0680				
	Technical provisions - index-linked and unit-linked				R0690				
	Technical provisions - index-linked and unit-linked	Technical provisions calculated as a whole			R0700				
		Best Estimate			R0710				
		Risk margin			R0720				
	Other technical provisions				R0730				
	Contingent liabilities				R0740				
	Provisions other than technical provisions				R0750				
	Pension benefit obligations				R0760				
	Deposits from reinsurers				R0770	2 134 618.80		2 134 618.80	
	Deferred tax liabilities				R0780	265 693.91			
	Derivatives				R0790				
	Debts owed to credit institutions				R0800				
	Financial liabilities other than debts owed to credit institutions				R0810				
	Insurance & intermediaries payables				R0820	572 127.54		572 127.54	
	Reinsurance payables				R0830				
	Payables (trade, not insurance)				R0840	4 079 700.63		4 079 700.63	
	Subordinated liabilities				R0850				
	Subordinated liabilities	Subordinated liabilities not in Basic Own Funds			R0860				
		Subordinated liabilities in Basic Own Funds			R0870				
	Any other liabilities, not elsewhere shown				R0880			156 160.91	
	Total liabilities				R0900	8 193 213.63		10 545 011.51	
Excess of assets over liabilities				R1000	20 010 062.78		19 638 828.72		

s.05.01.01.01					
Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)					
				Line of Business for:	
				Medical expense insurance	Total
				C0010	C0200
Premiums written	Gross - Direct Business		R0110	44 162 598.12	44 162 598.12
	Gross - Proportional reinsurance accepted		R0120		
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		R0130		
	Reinsurers' share		R0140	20 873 277.65	20 873 277.65
	Net		R0200	23 289 320.47	23 289 320.47
Premiums earned	Gross - Direct Business		R0210	44 162 598.12	44 162 598.12
	Gross - Proportional reinsurance accepted		R0220		
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		R0230		
	Reinsurers' share		R0240	20 873 277.65	20 873 277.65
	Net		R0300	23 289 320.47	23 289 320.47
Claims incurred	Gross - Direct Business		R0310	42 138 328.26	42 138 328.26
	Gross - Proportional reinsurance accepted		R0320		
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		R0330		
	Reinsurers' share		R0340	19 873 203.27	19 873 203.27
	Net		R0400	22 265 124.99	22 265 124.99
Expenses incurred			R0550	3 219 146.13	3 219 146.13
Expenses incurred	Administrative expenses	Gross - Direct Business	R0610	323 884.50	323 884.50
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620		
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630		
		Reinsurers' share	R0640		
		Net	R0700	323 884.50	323 884.50
	Investment management expenses	Gross - Direct Business	R0710		
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720		
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730		
		Reinsurers' share	R0740		
		Net	R0800		
	Claims management expenses	Gross - Direct Business	R0810	1 619 422.48	1 619 422.48
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820		
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830		
		Reinsurers' share	R0840		
		Net	R0900	1 619 422.48	1 619 422.48
	Acquisition expenses	Gross - Direct Business	R0910		
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920		
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930		
		Reinsurers' share	R0940		
		Net	R1000		
	Overhead expenses	Gross - Direct Business	R1010	1 275 839.15	1 275 839.15
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020		
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030		
		Reinsurers' share	R1040		
		Net	R1100	1 275 839.15	1 275 839.15
Balance - other technical expenses/income			R1210	-	993 219.06
Total technical expenses			R1300		2 225 927.07

Line identification	Asset G: Code and Type of code	Basic: REP/Alternative investment options	Portfolio	Assets held in unit-linked and index-linked contracts	Assets pledged as collateral	Country of custody	Custodian	Custodian code and Type of code	Quantity	Per amount	Long term equity investment	Valuation method	Acquisition value	Total Solvency II amount	Accrued interest
CO001	CO040	CO016	CO060	CO090	CO100	CO110	CO120	CO121	CO130	CO140	CO145	CO150	CO160	CO170	CO180
1	ISN/R0011565387	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral	FRANCE	SACRES FUND ADMINISTRATION (CAC 15 FV)	LE1/P9/950023X/898731662	1.00		2- No	1- quoted market price in active markets for the same assets	14773488.150	15855887.540	
49	CAU/IN57/DEPOT LIVRET TRI-PILEX	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral	FRANCE	CREDIT MUTUEL	LE1/P9/9500UNU/WK510D7BP93		2415738.510	9- Not applicable	6- Market valuation according		2415738.510	
50	ISN/R0011992621	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral	FRANCE	CREDIT MUTUEL	LE1/P9/9500UNU/WK510D7BP93	1.00		9- Not applicable	1- quoted market price in active	543875.000	479307.780	351.680
51	ISN/R0013114897	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral	FRANCE	CREDIT MUTUEL	LE1/P9/9500UNU/WK510D7BP93	1.00		9- Not applicable	1- quoted market price in active	438200.000	401510.800	2004.400
52	ISN/R0013114897	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral	FRANCE	CREDIT MUTUEL	LE1/P9/9500UNU/WK510D7BP93	1.00		9- Not applicable	1- quoted market price in active	765800.000	713764.150	13705.940
53	ISN/AS1529714451	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral	FRANCE	CREDIT MUTUEL	LE1/P9/9500UNU/WK510D7BP93	1.00		9- Not applicable	1- quoted market price in active	486000.000	461624.300	1820.700
54	ISN/AS1529601656	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral	FRANCE	CREDIT MUTUEL	LE1/P9/9500UNU/WK510D7BP93	1.00		9- Not applicable	1- quoted market price in active	502843.300	502843.300	3018.300
55	ISN/R0013117923	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral	FRANCE	CREDIT MUTUEL	LE1/P9/9500UNU/WK510D7BP93	1.00		9- Not applicable	1- quoted market price in active	774650.000	80487.230	4189.200
56	ISN/R0013116647	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral	FRANCE	CREDIT MUTUEL	LE1/P9/9500UNU/WK510D7BP93	1.00		9- Not applicable	1- quoted market price in active	131402.000	134777.400	81.000
57	ISN/AS25178646	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral	FRANCE	CREDIT MUTUEL	LE1/P9/9500UNU/WK510D7BP93	1.00		9- Not applicable	1- quoted market price in active	9780.000	101013.900	564.800
58	ISN/R0012712963	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral	FRANCE	CREDIT MUTUEL	LE1/P9/9500UNU/WK510D7BP93	1.00		9- Not applicable	1- quoted market price in active	9780.000	101013.900	564.800
59	CAU/IN57/DEPOT SEG	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral	FRANCE	DEPOT SEG	None			9- Not applicable	6- Market valuation according		124483.710	
61	CAU/IN57/COMPTES BANCAIRE BDF	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral						9- Not applicable	6- Market valuation according		127403.860	
62	CAU/IN57/COMPTES BANCAIRE CE	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral						9- Not applicable	6- Market valuation according		2525.560	
63	CAU/IN57/COMPTES BANCAIRE NATIX	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral						9- Not applicable	6- Market valuation according		538.130	
64	CAU/IN57/COMPTES BANCAIRE CREDIT MUTUEL	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral						9- Not applicable	6- Market valuation according		156053.540	
65	COMPTES BANCAIRES CREDIT MUTUEL	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral						9- Not applicable	6- Market valuation according		48331.770	
66	ISN/R0010330514	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral	FRANCE	UNICREDIT REDEMPTION	LE1/P9/9500UNU/WK510D7BP93	1.00		2- No	1- quoted market price in active	30003.830	15.000	
68	CAU/IN57/PARTS CREDIT MUTUEL	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral	FRANCE	CREDIT MUTUEL	LE1/P9/9500UNU/WK510D7BP93	1.00		2- No	6- Market valuation according	15.000	15.000	
69	ISN/R0050000548	To/UNA	6- General	2- Neither unit-linked nor index-linked	9- Not collateral	FRANCE	SIPAREX XANGE VENTURE	LE1/P9/9500NY41036572065	1.00		2- No	9- alternative valuation	214500.000	269576.000	

s.06.03.01.01					
Collective investment undertakings - look-through approach					
Line identification	Collective Investments Undertaking ID Code and Type of code	Underlying asset category	Country of issue	Currency	Total amount
C0100	C0010	C0030	C0040	C0050	C0060
2	ISIN/FR0011565357	1 - Government bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	531 540.61
3	ISIN/FR0011565357	1 - Government bonds	ITALY	1 - Reporting currency	408 718.91
4	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED KINGDOM	1 - Reporting currency	438 274.66
5	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	ITALY	1 - Reporting currency	433 966.06
6	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	ITALY	1 - Reporting currency	319 844.75
7	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED STATES	1 - Reporting currency	301 805.65
8	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	SPAIN	1 - Reporting currency	206 061.83
9	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED STATES	1 - Reporting currency	448 803.84
10	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	392 679.93
11	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	288 210.90
12	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	SPAIN	1 - Reporting currency	395 263.04
13	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	278 161.74
14	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED STATES	1 - Reporting currency	398 822.56
15	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	204 160.49
16	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED KINGDOM	1 - Reporting currency	195 621.48
17	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	BELGIUM	1 - Reporting currency	302 151.06
18	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED STATES	1 - Reporting currency	198 114.52
19	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED STATES	1 - Reporting currency	404 218.15
20	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED KINGDOM	1 - Reporting currency	213 752.96
21	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED STATES	1 - Reporting currency	195 968.71
22	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	SWITZERLAND	1 - Reporting currency	213 902.94
23	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	NETHERLANDS	1 - Reporting currency	99 465.30
24	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	291 377.06
25	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	SPAIN	1 - Reporting currency	308 326.47
26	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	389 202.73
27	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	101 106.65
28	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FINLAND	1 - Reporting currency	314 795.99
29	ISIN/FR0011565357	3L - Listed equity	NETHERLANDS	1 - Reporting currency	158 092.89
30	ISIN/FR0011565357	3L - Listed equity	FRANCE	1 - Reporting currency	157 740.89
31	ISIN/FR0011565357	3L - Listed equity	FRANCE	1 - Reporting currency	204 278.88
32	ISIN/FR0011565357	3L - Listed equity	FRANCE	1 - Reporting currency	165 409.15
33	ISIN/FR0011565357	3L - Listed equity	FRANCE	1 - Reporting currency	176 619.61
34	ISIN/FR0011565357	3L - Listed equity	NETHERLANDS	1 - Reporting currency	157 980.54
35	ISIN/FR0011565357	3L - Listed equity	NETHERLANDS	1 - Reporting currency	162 499.96
36	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	LUXEMBOURG	1 - Reporting currency	254 595.34
37	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	484 011.66
38	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	378 703.36
39	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	1 636.92
40	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	328 823.26
41	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	414 328.31
42	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	825 666.73
43	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	799 106.00
44	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	UNITED STATES	1 - Reporting currency	406 342.36
45	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	1 078 897.87
46	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	291 059.77
47	ISIN/FR0011565357	5 - Structured notes	LUXEMBOURG	1 - Reporting currency	173 963.36
48	ISIN/FR0011565357	7 - Cash and deposits		1 - Reporting currency	961 611.70
67	ISIN/FR0010330514	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	48 191.77
70	ISIN/FR0050000548	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	269 576.00

s.09.01.01.01								
Income/gains and losses in the period								
Line identification	Asset category	Portfolio	Asset held in unit-linked and index-linked contracts	Dividends	Interest	Rent	Net gains and losses	Unrealised gains and losses
C0001	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
1	Corporate bonds	2 - Non-life	2 - Neither unit-linked nor index-linked		133 622.32		- 8 003.13	- 538 458.93
2	Collective Investment	2 - Non-life	2 - Neither unit-linked nor index-linked				48 732.00	- 833 553.19
3	Cash and deposits	2 - Non-life	2 - Neither unit-linked nor index-linked		35 898.98			1 027 933.48

[illegible]

s.19.01.01.01									
Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)									
Line of business	20010	1 - 1 and 13 Medical expense insurance							
Accident year / Underwriting year	20020	1 - Accident year							
Currency	20030	EUR							
Currency conversion	20040	2 - Reporting currency							
		0	1	2	3	4	5	6	7
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Prior	R0100								
N-14	R0110								
N-13	R0120								
N-12	R0130								
N-11	R0140								
N-10	R0150								
N-9	R0160								
N-8	R0170								
N-7	R0180	30 280 550	3 054 798	87 960	11 692	10 531	-1 560		
N-6	R0190	30 923 727	2 718 335	54 039	3 379	2 053			
N-5	R0200	31 177 148	2 871 706	62 886	9 136				
N-4	R0210	26 760 413	3 290 504	179 868					
N-3	R0220	31 033 379	2 825 162	54 281					
N-2	R0230	35 369 388	2 845 345	77 909					
N-1	R0240	37 845 481	2 598 109						
N	R0250	38 399 472							
s.19.01.01.02									
Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)									
		In Current year	Sum of years (cumulative)						
		C0170	C0180						
Prior	R0100	0	0						
N-14	R0110								
N-13	R0120								
N-12	R0130								
N-11	R0140								
N-10	R0150								
N-9	R0160								
N-8	R0170								
N-7	R0180		33 443 971						
N-6	R0190		33 701 533						
N-5	R0200		34 120 876						
N-4	R0210		30 230 785						
N-3	R0220		33 912 822						
N-2	R0230	77 909	38 292 641						
N-1	R0240	2 598 109	40 443 590						
N	R0250	38 399 472	38 399 472						
Total	R0260	41 075 491	282 545 690						

s.19.01.01.03					
Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)					
		0	1	2	3
		C0200	C0210	C0220	C0230
Prior	R0100				
N-14	R0110				
N-13	R0120				
N-12	R0130				
N-11	R0140				
N-10	R0150				
N-9	R0160				
N-8	R0170				
N-7	R0180				
N-6	R0190				
N-5	R0200				
N-4	R0210				
N-3	R0220				
N-2	R0230				
N-1	R0240	2136711.000	61451.300		
N	R0250	2808189.700			
s.19.01.01.04					
Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)					
		Year end (discounted data)			
		C0360			
Prior	R0100				
N-14	R0110				
N-13	R0120				
N-12	R0130				
N-11	R0140				
N-10	R0150				
N-9	R0160				
N-8	R0170				
N-7	R0180				
N-6	R0190				
N-5	R0200				
N-4	R0210				
N-3	R0220				
N-2	R0230				
N-1	R0240	60107.300			
N	R0250	2746771.880			
Total	R0260	2806879.180			

s.19.01.01.07							
Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)							
		0	1	2	3	4	5
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650
Prior	R0300						
N-14	R0310						
N-13	R0320						
N-12	R0330						
N-11	R0340						
N-10	R0350						
N-9	R0360						
N-8	R0370						
N-7	R0380	14356458.000	1445489.000	39697.000			
N-6	R0390	14597663.000	1283685.000	31484.300			
N-5	R0400	14706590.000	1352009.000	36033.300			
N-4	R0410	12615213.600	1559794.000				
N-3	R0420	14623326.000	1665404.300				
N-2	R0430	16823005.700	1340269.400				
N-1	R0440	17835400.200	1248431.100				
N	R0450	18281043.200					

s.19.01.01.08							
Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)							
		In Current year	Sum of years (cumulative)				
		C0760	C0770				
Prior	R0300						
N-14	R0310						
N-13	R0320						
N-12	R0330						
N-11	R0340						
N-10	R0350						
N-9	R0360						
N-8	R0370						
N-7	R0380		15841644.000				
N-6	R0390		15912832.300				
N-5	R0400		16094632.300				
N-4	R0410		14175007.600				
N-3	R0420		16288730.300				
N-2	R0430		18163275.100				
N-1	R0440	1248431.100	19083831.300				
N	R0450	18281043.200	18281043.200				
Total	R0460	19529474.300	133840996.100				

s.19.01.01.09							
Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Development year (absolute amount)							
		0	1	2	3	4	
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	
Prior	R0300						
N-14	R0310						
N-13	R0320						
N-12	R0330						
N-11	R0340						
N-10	R0350						
N-9	R0360						
N-8	R0370						
N-7	R0380						
N-6	R0390						
N-5	R0400						
N-4	R0410						
N-3	R0420						
N-2	R0430						
N-1	R0440	1003347.000	28911.800				
N	R0450	1318164.200					

s.19.01.01.10							
Discounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Current year, sum of years (cumulative)							
		Year end (discounted data)					
		C0960					
Prior	R0300						
N-14	R0310						
N-13	R0320						
N-12	R0330						
N-11	R0340						
N-10	R0350						
N-9	R0360						
N-8	R0370						
N-7	R0380						
N-6	R0390						
N-5	R0400						
N-4	R0410						
N-3	R0420						
N-2	R0430						
N-1	R0440	28279.470					
N	R0450	1289334.680					
Total	R0460	1317614.150					

s.19.01.01.13								
Net Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)								
		0	1	2	3	4	5	6
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260
Prior	R0500							
N-14	R0510							
N-13	R0520							
N-12	R0530							
N-11	R0540							
N-10	R0550							
N-9	R0560							
N-8	R0570							
N-7	R0580	15924092.000	1609309.000	48263.000	11692.000	10531.000	-1560.390	
N-6	R0590	16326064.000	1434650.000	22554.700	3379.000	2052.860		
N-5	R0600	16470558.000	1519697.000	26852.700	9136.300			
N-4	R0610	14145199.400	1730710.000	179867.920				
N-3	R0620	16410053.000	1159757.340	54280.890				
N-2	R0630	18546382.200	1505075.100	77908.900				
N-1	R0640	20010080.740	1349678.300					
N	R0650	20118429.200						

s.19.01.01.14								
Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)								
		In Current year	Sum of years (cumulative)					
		C1360	C1370					
Prior	R0500	0.000	0.000					
N-14	R0510							
N-13	R0520							
N-12	R0530							
N-11	R0540							
N-10	R0550							
N-9	R0560							
N-8	R0570							
N-7	R0580		17602326.610					
N-6	R0590		17788700.560					
N-5	R0600		18026244.000					
N-4	R0610		16055777.320					
N-3	R0620		17624091.230					
N-2	R0630	77908.900	20129366.200					
N-1	R0640	1349678.300	21359759.040					
N	R0650	20118429.200	20118429.200					
Total	R0660	21546016.400	148704694.160					

s.19.01.01.15								
Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)								
		0	1	2	3	4	5	6
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460
Prior	R0500							
N-14	R0510							
N-13	R0520							
N-12	R0530							
N-11	R0540							
N-10	R0550							
N-9	R0560							
N-8	R0570							
N-7	R0580							
N-6	R0590							
N-5	R0600							
N-4	R0610							
N-3	R0620							
N-2	R0630							
N-1	R0640	1133364.000	32539.500					
N	R0650	1490025.500						

s.19.01.01.16								
Net discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)								
		Year end (discounted data)						
		C1560						
Prior	R0500							
N-14	R0510							
N-13	R0520							
N-12	R0530							
N-11	R0540							
N-10	R0550							
N-9	R0560							
N-8	R0570							
N-7	R0580							
N-6	R0590							
N-5	R0600							
N-4	R0610							
N-3	R0620							
N-2	R0630							
N-1	R0640	31827.830						
N	R0650	1457437.200						
Total	R0660	1489265.030						

s.19.01.01.01							
Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)							
Line of business	Z0010	1 - 1 and 13 Medical expense insurance					
Accident year / Underwriting year	Z0020	1 - Accident year					
Currency	Z0030	Total/NA					
Currency conversion	Z0040	2 - Reporting currency					
		0	1	2	3	4	5
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180	30 280 550	3 054 798	87 960	11 692	10 531	-1 560
N-6	R0190	30 923 727	2 718 335	54 039	3 379	2 053	
N-5	R0200	31 177 148	2 871 706	62 886	9 136		
N-4	R0210	26 760 413	3 290 504	179 868			
N-3	R0220	31 033 379	2 825 162	54 281			
N-2	R0230	35 369 388	2 845 345	77 909			
N-1	R0240	37 845 481	2 598 109				
N	R0250	38 399 472					
s.19.01.01.02							
Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)							
		In Current year	Sum of years (cumulative)				
		C0170	C0180				
Prior	R0100	0	0				
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180		33 443 971				
N-6	R0190		33 701 533				
N-5	R0200		34 120 876				
N-4	R0210		30 230 785				
N-3	R0220		33 912 822				
N-2	R0230	77 909	38 292 641				
N-1	R0240	2 598 109	40 443 590				
N	R0250	38 399 472	38 399 472				
Total	R0260	41 075 491	282 545 690				

s.19.01.01.03					
Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)					
			0	1	
			C0200	C0210	
Prior	R0100				
N-14	R0110				
N-13	R0120				
N-12	R0130				
N-11	R0140				
N-10	R0150				
N-9	R0160				
N-8	R0170				
N-7	R0180				
N-6	R0190				
N-5	R0200				
N-4	R0210				
N-3	R0220				
N-2	R0230				
N-1	R0240	2 136 711		61 451	
N	R0250	2 808 190			

s.19.01.01.04					
Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)					
			Year end (discounted data)		
			C0360		
Prior	R0100				
N-14	R0110				
N-13	R0120				
N-12	R0130				
N-11	R0140				
N-10	R0150				
N-9	R0160				
N-8	R0170				
N-7	R0180				
N-6	R0190				
N-5	R0200				
N-4	R0210				
N-3	R0220				
N-2	R0230				
N-1	R0240	60 107			
N	R0250	2 746 772			
Total	R0260	2 806 879			

s.19.01.01.07				
Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)				
		0	1	2
		C0600	C0610	C0620
Prior	R0300			
N-14	R0310			
N-13	R0320			
N-12	R0330			
N-11	R0340			
N-10	R0350			
N-9	R0360			
N-8	R0370			
N-7	R0380	14 356 458	1 445 489	39 697
N-6	R0390	14 597 663	1 283 685	31 484
N-5	R0400	14 706 590	1 352 009	36 033
N-4	R0410	12 615 214	1 559 794	
N-3	R0420	14 623 326	1 665 404	
N-2	R0430	16 823 006	1 340 269	
N-1	R0440	17 835 400	1 248 431	
N	R0450	18 281 043		
s.19.01.01.08				
Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)				
		In Current year	Sum of years (cumulative)	
		C0760	C0770	
Prior	R0300			
N-14	R0310			
N-13	R0320			
N-12	R0330			
N-11	R0340			
N-10	R0350			
N-9	R0360			
N-8	R0370			
N-7	R0380		15 841 644	
N-6	R0390		15 912 832	
N-5	R0400		16 094 632	
N-4	R0410		14 175 008	
N-3	R0420		16 288 730	
N-2	R0430		18 163 275	
N-1	R0440	1 248 431	19 083 831	
N	R0450	18 281 043	18 281 043	
Total	R0460	19 529 474	133 840 996	

s.19.01.01.09				
Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Development year (absolute amount)				
		0	1	2
		C0800	C0810	C0820
Prior	R0300			
N-14	R0310			
N-13	R0320			
N-12	R0330			
N-11	R0340			
N-10	R0350			
N-9	R0360			
N-8	R0370			
N-7	R0380			
N-6	R0390			
N-5	R0400			
N-4	R0410			
N-3	R0420			
N-2	R0430			
N-1	R0440	1 003 347	28 912	
N	R0450	1 318 164		
s.19.01.01.10				
Discounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Current year, sum of years (cumulative)				
		Year end (discounted data)		
		C0960		
Prior	R0300			
N-14	R0310			
N-13	R0320			
N-12	R0330			
N-11	R0340			
N-10	R0350			
N-9	R0360			
N-8	R0370			
N-7	R0380			
N-6	R0390			
N-5	R0400			
N-4	R0410			
N-3	R0420			
N-2	R0430			
N-1	R0440	28 279		
N	R0450	1 289 335		
Total	R0460	1 317 614		

s.19.01.01.13							
Net Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)							
		0	1	2	3	4	5
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250
Prior	R0500						
N-14	R0510						
N-13	R0520						
N-12	R0530						
N-11	R0540						
N-10	R0550						
N-9	R0560						
N-8	R0570						
N-7	R0580	15 924 092	1 609 309	48 263	11 692	10 531	-1 560
N-6	R0590	16 326 064	1 434 650	22 555	3 379	2 053	
N-5	R0600	16 470 558	1 519 697	26 853	9 136		
N-4	R0610	14 145 199	1 730 710	179 868			
N-3	R0620	16 410 053	1 159 757	54 281			
N-2	R0630	18 546 382	1 505 075	77 909			
N-1	R0640	20 010 081	1 349 678				
N	R0650	20 118 429					

s.19.01.01.14							
Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)							
		In Current year	Sum of years (cumulative)				
		C1360	C1370				
Prior	R0500	0	0				
N-14	R0510						
N-13	R0520						
N-12	R0530						
N-11	R0540						
N-10	R0550						
N-9	R0560						
N-8	R0570						
N-7	R0580		17 602 327				
N-6	R0590		17 788 701				
N-5	R0600		18 026 244				
N-4	R0610		16 055 777				
N-3	R0620		17 624 091				
N-2	R0630	77 909	20 129 366				
N-1	R0640	1 349 678	21 359 759				
N	R0650	20 118 429	20 118 429				
Total	R0660	21 546 016	148 704 694				

s.19.01.01.15				
Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)				
		0	1	2
		C1400	C1410	C1420
Prior	R0500			
N-14	R0510			
N-13	R0520			
N-12	R0530			
N-11	R0540			
N-10	R0550			
N-9	R0560			
N-8	R0570			
N-7	R0580			
N-6	R0590			
N-5	R0600			
N-4	R0610			
N-3	R0620			
N-2	R0630			
N-1	R0640	1 133 364	32 540	
N	R0650	1 490 026		

s.19.01.01.16				
Net discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)				
		Year end (discounted data)		
		C1560		
Prior	R0500			
N-14	R0510			
N-13	R0520			
N-12	R0530			
N-11	R0540			
N-10	R0550			
N-9	R0560			
N-8	R0570			
N-7	R0580			
N-6	R0590			
N-5	R0600			
N-4	R0610			
N-3	R0620			
N-2	R0630			
N-1	R0640	31 828		
N	R0650	1 457 437		
Total	R0660	1 489 265		

s.21.01.01.01
Loss distribution risk profile

Line of business	20010	Medical expense insurance
Accident year/ underwriting year	20020	1 - Accident year

s.21.03.01.01						
Non-life underwriting mass risks						
Line of business		Z0010	Medical expense insurance			
		Start sum insured	End sum insured	Number of underwriting risks	Total sum insured	Total annual written premium
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Bracket 1	R0010		250 000		44 162 598	44 162 598
Bracket 2	R0020					
Bracket 3	R0030					
Bracket 4	R0040					
Bracket 5	R0050					
Bracket 6	R0060					
Bracket 7	R0070					
Bracket 8	R0080					
Bracket 9	R0090					
Bracket 10	R0100					
Bracket 11	R0110					
Bracket 12	R0120					
Bracket 13	R0130					
Bracket 14	R0140					
Bracket 15	R0150					
Bracket 16	R0160					
Bracket 17	R0170					
Bracket 18	R0180					
Bracket 19	R0190					
Bracket 20	R0200					
Bracket 21	R0210					
Total	R0220				44 162 598	44 162 598

s.23.01.01.01						
Own funds						
			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2
			C0010	C0020	C0030	C0040
						Tier 3
						C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010				
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030				
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	1 025 119	1 025 119		
	Subordinated mutual member accounts	R0050				
	Surplus funds	R0070				
	Preference shares	R0090				
	Share premium account related to preference shares	R0110				
	Reconciliation reserve	R0130	18 984 944	18 984 944		
	Subordinated liabilities	R0140				
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160				
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220				
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230				
Total basic own funds after deductions		R0290	20 010 063	20 010 063		
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300				
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310				
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320				
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330				
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340				
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350				
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360				
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370				
	Other ancillary own funds	R0390				
	Total ancillary own funds	R0400				
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	20 010 063	20 010 063		
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	20 010 063	20 010 063		
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	20 010 063	20 010 063		
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	20 010 063	20 010 063		
SCR		R0580	6 692 576			
MCR		R0600	2 700 000			
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	3			
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	7			

s.23.01.01.02				
Reconciliation reserve				
				Value
				C0060
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	20 010 063	
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710		
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720		
	Other basic own fund items	R0730	1 025 119	
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740		
Reconciliation reserve		R0760	18 984 944	
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770		
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	1 991 802	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	1 991 802	

s.23.02.01.01			Total	Tier 1	Tier 1	Tier 2	Tier 2	Tier 3
Basic own funds					Of which counted under transitionals		Of which counted under transitionals	
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Ordinary share capital	Paid in	R0010						
	Called up but not yet paid in	R0020						
	Own shares held	R0030						
Total ordinary share capital		R0100						
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual type undertakings	Paid in	R0110	1 025 119	1 025 119				
	Called up but not yet paid in	R0120						
Total initial fund members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual type undertakings		R0200	1 025 119	1 025 119				
Subordinated mutual members accounts	Dated subordinated	R0210						
	Undated subordinated with a call option	R0220						
	Undated subordinated with no contractual opportunity to redeem	R0230						
		R0300						
Total subordinated mutual members accounts								
Preference shares	Dated preference shares	R0310						
	Undated preference shares with a call option	R0320						
	Undated preference shares with no contractual opportunity to redeem	R0330						
		R0400						
Total preference shares								
Subordinated liabilities	Dated subordinated liabilities	R0410						
	Undated subordinated liabilities with a contractual opportunity to redeem	R0420						
	Undated subordinated liabilities with no contractual opportunity to redeem	R0430						
		R0500						
Total subordinated liabilities								

s.23.03.01.01							
Ordinary share capital and related share premium, initial fund members' contributions or the equivalent basic own - movements in the reporting period							
			Balance b/fwd	Increase	Reduction	Balance c/fwd	
			C0010	C0020	C0030	C0060	
Ordinary share capital - movements in the reporting period	Paid in	R0010					
	Called up but not yet paid in	R0020					
	Own shares held	R0030					
Total ordinary share capital		R0100					
Share premium account related to ordinary share capital - movements in the reporting period	Tier 1	R0110					
	Tier 2	R0120					
Total		R0200					
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual type undertakings - movements in the reporting period	Paid in	R0210	1 025 119				1 025 119
	Called up but not yet paid in	R0220					
Total initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual type undertakings		R0300	1 025 119				1 025 119

s.25.01.01.01				
Basic Solvency Capital Requirement				
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting		
		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	2 713 150	2 713 150	
Counterparty default risk	R0020	835 260	835 260	
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040	3 943 023	3 943 023	
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060	- 1 858 042	- 1 858 042	
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	5 633 392	5 633 392	

s.25.01.01.02				
Calculation of Solvency Capital Requirement				
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting		
				Value
				C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation		R0120		
Operational risk		R0130		1 324 878
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140		
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150	-	265 694
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160		
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200		6 692 576
Capital add-ons already set		R0210		
Capital add-ons already set	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214		
Solvency capital requirement		R0220		6 692 576
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430		
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440		
	Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	4 - No adjustment	
	Net future discretionary benefits	R0460		

s.25.01.01.03				
Approach to tax rate				
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting		
			Yes/No	
			C0109	
Approach based on average tax rate	R0590	2 - No		

s.25.01.01.04				
Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes				
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting		
			Before the shock	After the shock
			C0110	C0120
DTA		R0600		
DTA	DTA carry forward	R0610		
DTA	DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL		R0630	265 694	

s.25.01.01.05				
Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes				
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting		
			LAC DT	
			C0130	
LAC DT		R0640	-	265 694
LAC DT	LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-	265 694
	LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660		
	LAC DT justified by carry back, current year	R0670		
	LAC DT justified by carry back, future years	R0680		
	Maximum LAC DT	R0690	-	1 739 567

s.26.01.01.01								
Market risk - basic information, part 1								
				Initial absolute values before shock		Absolute values after shock		
				Assets	Liabilities	Assets	Liabilities (after the loss absorbing capacity of technical provisions)	Liabilities (before the loss-absorbing capacity of technical provisions)
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting		C0020	C0030	C0040	C0050	C0070
Interest rate risk	interest rate down shock		R0110	14 883 274	1 521 967	15 263 220	1 560 894	1 560 894
	interest rate up shock		R0120	14 883 274	1 521 967	14 504 462	1 544 321	1 544 321
Equity risk	type 1 equities		R0210	1 843 560		1 071 896		
	type 1 equities	Type 1 equity other than long-term	R0221	1 843 560		1 071 896		
		strategic participations (type 1 equities)	R0230					
		Long-term equity investments (type 1 equities)	R0231					
		duration-based (type 1 equities)	R0240					
	type 2 equities		R0250	271 228		130 577		
	type 2 equities	Type 2 equity other than long-term	R0261	271 228		130 577		
		strategic participations (type 2 equities)	R0270					
		Long-term equity investments (type 2 equities)	R0271					
		duration-based (type 2 equities)	R0280					
	qualifying infrastructure corporate equities		R0291					
	qualifying infrastructure corporate equities	qualifying infrastructure corporate equities, other than strategic and long-term	R0293					
		strategic participations (qualifying infrastructure corporate equities)	R0294					
		Long-term equity investments (qualifying infrastructure corporate equities)	R0295					
		qualifying infrastructure equities other than corporate	R0292					
	qualifying infrastructure equities other than corporate	qualifying infrastructure equities other than corporate, other than strategic and long-term	R0296					
		strategic participations (qualifying infrastructure equities other than corporate)	R0297					
		Long-term equity investments (qualifying infrastructure equities other than corporate)	R0298					
		Property risk		R0300				
bonds and loans		R0410	18 543 612		17 867 291			
Spread risk	bonds and loans	loans and bonds (qualifying infrastructure corporate investment)	R0414					
		loans and bonds (qualifying investment infrastructure other than infrastructure corporate)	R0413					
		loans and bonds (other than qualifying investment infrastructure and infrastructure corporate)	R0412	18 543 612		17 867 291		
			R0411					
	credit derivatives		R0430					
	downward shock on credit derivatives		R0440					
	upward shock on credit derivatives		R0450					
	Securitisation positions		R0461					
	Securitisation positions	Senior STS securitisation	R0462					
		Non-senior STS securitisation	R0480					
resecuritisations		R0481						
Other securitisation		R0482						
Transitional type 1 securitisation		R0483						
Guaranteed STS securitisation		R0484						
Market risk concentrations			R0500	21 772 622				
Currency risk	increase in the value of the foreign currency		R0610					
	decrease in the value of the foreign currency		R0620					
Diversification within market risk module			R0700					
Total market risk			R0800					

s.26.01.01.02						
Market risk - basic information, part 2						
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting				
				Absolute values after shock	Absolute values after shock	
				Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	
				C0060	C0080	
Interest rate risk			R0100	401 166	401 166	
Interest rate risk	interest rate down shock		R0110			
	interest rate up shock		R0120	401 166	401 166	
Equity risk			R0200	882 071	882 071	
Equity risk	type 1 equities		R0210	771 663	771 663	
	type 1 equities	Type 1 equity other than long-term	R0221			
		strategic participations (type 1 equities)	R0230			
		Long-term equity investments (type 1 equities)	R0231			
		duration-based (type 1 equities)	R0240			
	type 2 equities		R0250	140 651	140 651	
	type 2 equities	Type 2 equity other than long-term	R0261			
		strategic participations (type 2 equities)	R0270			
		Long-term equity investments (type 2 equities)	R0271			
		duration-based (type 2 equities)	R0280			
	qualifying infrastructure corporate equities		R0291			
	qualifying infrastructure corporate equities	qualifying infrastructure corporate equities, other than strategic and long-term	R0293			
		strategic participations (qualifying infrastructure corporate equities)	R0294			
		Long-term equity investments (qualifying infrastructure corporate equities)	R0295			
		qualifying infrastructure equities other than corporate	R0292			
	qualifying infrastructure equities other than corporate	qualifying infrastructure equities other than corporate, other than strategic and long-term	R0296			
		strategic participations (qualifying infrastructure equities other than corporate)	R0297			
		Long-term equity investments (qualifying infrastructure equities other than corporate)	R0298			
		Property risk			R0300	
Spread risk			R0400	676 321	676 321	
Spread risk		bonds and loans		R0410	676 321	676 321
	bonds and loans	loans and bonds (qualifying infrastructure corporate investment)	R0414			
		loans and bonds (qualifying investment infrastructure other than infrastructure corporate)	R0413			
		loans and bonds (other than qualifying investment infrastructure and infrastructure corporate)	R0412	676 321	676 321	
		credit derivatives	R0420			
	credit derivatives	downward shock on credit derivatives	R0430			
		upward shock on credit derivatives	R0440			
	Securitisation positions		R0450			
	Securitisation positions	Senior STS securitisation	R0461			
		Non-senior STS securitisation	R0462			
		resecuritisations	R0480			
		Other securitisation	R0481			
		Transitional type 1 securitisation	R0482			
		Guaranteed STS securitisation	R0483			
Market risk concentrations			R0500	2 251 654	2 251 654	
Currency risk			R0600			
Currency risk	increase in the value of the foreign currency		R0610			
	decrease in the value of the foreign currency		R0620			
Diversification within market risk module			R0700	- 1 498 062	- 1 498 062	
Total market risk			R0800	2 713 150	2 713 150	

s.26.01.01.03			
Simplifications used			
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting	
		Simplifications used	
		C0010	
Simplifications spread risk - bonds and loans	R0012	9	
Simplifications market concentration risk - simplifications used	R0014	9 - Simplifications not used	
Captives simplifications - interest rate risk	R0020	2 - Simplifications not used	
Captives simplifications - spread risk on bonds and loans	R0030	2 - Simplifications not used	
Captives simplifications - market concentration risk	R0040	2 - Simplifications not used	

s.26.02.01.03		
Further details on mortgages		
Article 112	Z0010	
		Value of losses
		C0090
Losses stemming from type 2 mortgage loans	R0500	
Overall losses stemming from mortgage loans	R0510	

s.26.02.01.01								
Counterparty default risk - basic information								
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting	Name of single name exposure	Code and type of code of single name exposure	Loss Given Default	Probability of Default	Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
			C0020	C0030	C0050	C0060	C0070	C0080
Type 1 exposures		R0100						73 196
Type 1 exposures	Single name exposure 1	R0110	SAS RUE LA BOETIE	LEI/969500RVTZ7F390ODR41	961 612	0.05%		
	Single name exposure 2	R0120	CREDIT MUTUEL	LEI/969500UNUWK5DD7J8P53	203 740	0.05%		
	Single name exposure 3	R0130	BANQUE DE FRANCE	LEI/9W40NDYI7MRRJYXY8R34	127 141	0.01%		
	Single name exposure 4	R0140	BPCE	LEI/9695005MSX1OYEMGDF46	25 764	0.05%		
	Single name exposure 5	R0150						
	Single name exposure 6	R0160						
	Single name exposure 7	R0170						
	Single name exposure 8	R0180						
	Single name exposure 9	R0190						
	Single name exposure 10	R0200						
Type 2 exposures		R0300						778 959
Type 2 exposures	Receivables from Intermediaries due for more than 3 months	R0310						
	All type 2 exposures other than receivables from Intermediaries due for more than 3 months	R0320			5 193 057			
Diversification within counterparty default risk module		R0330						16 895
Total counterparty default risk		R0400					835 260	835 260

s.26.02.01.02		
Simplifications used		
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting
		Simplifications used
		C0010
Simplifications	R0010	9

s.26.04.01.01										
SLT health underwriting risk										
Article 112			Z0010							
					Initial absolute values before shock		Absolute values after shock			
					Assets		Liabilities		Assets	
					Assets		Liabilities (after the loss absorbing capacity of technical provisions)		Net solvency capital requirement	
					Assets		Liabilities (before the loss-absorbing capacity of technical provisions)		Gross solvency capital requirement	
					C0020		C0030		C0040	
					C0050		C0060		C0070	
					C0080					
Health mortality risk			R0100							
Health longevity risk			R0200							
Health disability-morbidity risk			R0300							
Health disability-morbidity risk			Medical expense		R0310					
			Medical expense		R0320					
			increase of medical payments		R0330					
			decrease of medical payments		R0340					
Income protection										
SLT health lapse risk			R0400							
SLT health lapse risk			risk of increase in lapse rates		R0410					
			risk of decrease in lapse rates		R0420					
			mass lapse risk		R0430					
Health expense risk			R0500							
Health revision risk			R0600							
Diversification within SLT health underwriting risk			R0700							
Total SLT health underwriting risk			R0800							

s.26.06.01.01				
Operational risk - basic information				
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting		
				Capital requirement
				C0020
Operational risk - Information on technical provisions	Life gross technical provisions (excluding risk margin) (other than unit-linked or index-linked)	R0100		
	Life gross technical provisions unit-linked (excluding risk margin)	R0110		
	Non-life gross technical provisions (excluding risk margin)	R0120		815 077
Capital requirement for operational risk based on technical provisions		R0130		24 452
Operational risk - Information on earned premiums	Earned life gross premiums (previous 12 months) (other than unit-linked or index-linked)	R0200		
	Earned life gross premiums unit-linked (previous 12 months)	R0210		
	Earned non-life gross premiums (previous 12 months)	R0220		44 162 598
	Earned life gross premiums (12 months prior to the previous 12 months) (other than unit-linked or index-linked)	R0230		
	Earned life gross premiums unit-linked (12 months prior to the previous 12 months)	R0240		
	Earned non-life gross premiums (12 months prior to the previous 12 months)	R0250		40 889 400
Capital requirement for operational risk based on earned premiums		R0260		1 324 878
Operational risk - calculation of the SCR	Capital requirement for operational risk charge before capping	R0300		1 324 878
	Percentage of Basic Solvency Capital Requirement	R0310		1 690 017
	Capital requirement for operational risk charge after capping	R0320		1 324 878
	Expenses incurred in respect of unit linked business (previous 12 months)	R0330		
Total capital requirement for operational risk		R0340		1 324 878

s.27.01.01.01						
Non-life and Health catastrophe risk - Summary						
				SCR before risk mitigation	Total risk mitigation	SCR after risk mitigation
				C0010	C0020	C0030
Non-life catastrophe risk - Summary	Natural catastrophe risk		R0010			
	Natural catastrophe risk	Windstorm	R0020			
		Earthquake	R0030			
		Flood	R0040			
		Hail	R0050			
		Subsidence	R0060			
		Diversification between perils	R0070			
	Catastrophe risk non-proportional property reinsurance		R0080			
	Man-made catastrophe risk		R0090			
	Man-made catastrophe risk	Motor vehicle liability	R0100			
		Marine	R0110			
		Aviation	R0120			
		Fire	R0130			
		Liability	R0140			
		Credit & Suretyship	R0150			
		Diversification between perils	R0160			
	Other non-life catastrophe risk		R0170			
	Other non-life catastrophe risk	Diversification between perils	R0180			
	Total Non-life catastrophe risk before diversification		R0190			
	Total Non-life catastrophe risk before diversification	Diversification between sub-modules	R0200			
	Total Non-life catastrophe risk after diversification		R0210			
Health catastrophe risk - Summary	Health catastrophe risk		R0300	494 764	237 487	257 277
	Health catastrophe risk	Mass accident	R0310	1 547	743	805
		Accident concentration	R0320			
		Pandemic	R0330	494 762	237 486	257 276
		Diversification between sub-modules	R0340	- 1 545	- 741	- 803

s.27.01.01.20			Accidental death		Permanent disability		Disability 12 months		Medical treatment		Catastrophe Risk Charge before risk mitigation	Estimated Risk Mitigation	Estimated Reinstatement Premiums	Catastrophe Risk Charge after risk mitigation
Health Catastrophe risk - Mass accident			# Policyholders	Total value of benefits payable	# Policyholders	Total value of benefits payable	# Policyholders	Total value of benefits payable	# Policyholders	Total value of benefits payable				
			C1170	C1180	C1190	C1200	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280	C1290	C1300
Health Catastrophe risk - Mass accident	Republic of Austria	R3300												
	Kingdom of Belgium	R3310												
	Republic of Bulgaria	R3320												
	Republic of Croatia	R3330												
	Republic of Cyprus	R3340												
	Czech Republic	R3350												
	Kingdom of Denmark	R3360												
	Republic of Estonia	R3370												
	Republic of Finland	R3380												
	French Republic; Principality of Monaco; Principality of Andorra	R3390	40 980		40 980		40 980		40 980	10 314 666	1 547	743		805
	Hellenic Republic	R3400												
	Federal Republic of Germany	R3410												
	Republic of Hungary	R3420												
	Republic of Iceland	R3430												
	Ireland	R3440												
	Italian Republic; Republic of San Marino; Vatican City State	R3450												
	Republic of Latvia	R3460												
	Republic of Lithuania	R3470												
	Grand Duchy of Luxembourg	R3480												
	Republic of Malta	R3490												
	Kingdom of the Netherlands	R3500												
	Kingdom of Norway	R3510												
	Republic of Poland	R3520												
	Portuguese Republic	R3530												
	Romania	R3540												
	Slovak Republic	R3550												
	Republic of Slovenia	R3560												
	Kingdom of Spain	R3570												
	Kingdom of Sweden	R3580												
	Swiss Confederation	R3590												
	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	R3600												
	Total Mass accident all countries before diversification	R3610									1 547	743		805
	Diversification effect between countries	R3620												
	Total Mass accident all countries after diversification	R3630									1 547			805

s.27.01.01.22			Medical expense								Catastrophe Risk Charge before risk mitigation
Health Catastrophe risk - Pandemic			Number of insured persons	Unit claim cost hospitalisation	Ratio of insured persons using hospitalisation	Unit claim cost medical practitioner	Ratio of insured persons using medical practitioner	Unit claim cost no formal medical care	Ratio of insured persons using no formal medical care		
			C1440	C1450	C1460	C1470	C1480	C1490	C1500	C1510	
Health Catastrophe risk - Pandemic	Republic of Austria	R4100									
	Kingdom of Belgium	R4110									
	Republic of Bulgaria	R4120									
	Republic of Croatia	R4130									
	Republic of Cyprus	R4140									
	Czech Republic	R4150									
	Kingdom of Denmark	R4160									
	Republic of Estonia	R4170									
	Republic of Finland	R4180									
	French Republic	R4190	40 980	229	0	21	0	30	1	494 762	
	Hellenic Republic	R4200									
	Federal Republic of Germany	R4210									
	Republic of Hungary	R4220									
	Republic of Iceland	R4230									
	Ireland	R4240									
	Italian Republic	R4250									
	Republic of Latvia	R4260									
	Republic of Lithuania	R4270									
	Grand Duchy of Luxembourg	R4280									
	Republic of Malta	R4290									
	Kingdom of the Netherlands	R4300									
	Kingdom of Norway	R4310									
	Republic of Poland	R4320									
	Portuguese Republic	R4330									
	Romania	R4340									
	Slovak Republic	R4350									
	Republic of Slovenia	R4360									
	Kingdom of Spain	R4370									
	Kingdom of Sweden	R4380									
	Swiss Confederation	R4390									
	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	R4400									
	Ireland	R4400									

s.27.01.01.25			Income protection		Catastrophe Risk Charge before risk mitigation	Estimated Risk Mitigation	Estimated Reinstatement Premiums	Catastrophe Risk Charge after risk mitigation
Health Catastrophe risk - Pandemic. Total			Number of insured people	Total pandemic exposure				
			C1420	C1430	C1510	C1520	C1530	C1540
Health Catastrophe risk - Pandemic								
Total Pandemic all countries			R4420	40980	494 762	2 375		257 276

s.28.01.01.01				
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations				
		MCR components		
		C0010		
MCRNL Result	R0010	1 166 131		

s.28.01.01.02		Background information	
Background information		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	1 521 967	23 289 320
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040		
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050		
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060		
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080		
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090		
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100		
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110		
Assistance and proportional reinsurance	R0120		
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130		
Non-proportional health reinsurance	R0140		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160		
Non-proportional property reinsurance	R0170		

s.28.01.01.05		
Overall MCR calculation		
		Value
		C0070
Linear MCR	R0300	1 166 130.53
SCR	R0310	6 692 575.58
MCR cap	R0320	3 011 659.01
MCR floor	R0330	1 673 143.89
Combined MCR	R0340	1 673 143.89
Absolute floor of the MCR	R0350	2 700 000.00
Minimum Capital Requirement	R0400	2 700 000.00

s.29.01.01.01					
Reconciliation with Own funds - Items reported in "Own funds"					
			Year N	Year N-1	Variation
			C0010	C0020	C0030
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010			
	Share premium account related to ordinary share capital	R0020			
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0030	1 025 119	1 025 119	
	Subordinated mutual member accounts	R0040			
	Surplus funds	R0050			
	Preference shares	R0060			
	Share premium account related to preference shares	R0070			
	Reconciliation reserve before deduction for participations	R0080	18 984 944	18 833 147	151 797
	Subordinated liabilities	R0090			
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0100			
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0110			
	Variation of total BOF items before adjustments	R0120	20 010 063	19 858 266	151 797

s.29.01.01.02			
Variation of components of reconciliation reserve - Items reported in "Own funds"			
			Variation
			C0030
Variation of components of reconciliation reserve - Items reported in "Own funds"	Excess of assets over liabilities (Variations of BOF explained by Variation Analysis Templates)	R0130	151 797
	Own shares	R0140	
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0150	
	Other basic own fund items	R0160	
	Restricted own fund items due to ring fencing and matching	R0170	
	Total variation of Reconciliation Reserve	R0180	151 797
Summary Analysis of Variation of Excess of Assets over Liabilities	Variations due to investments and financial liabilities	R0190	- 133 828
	Variations due to net technical provisions	R0200	482 544
	Variations in capital basic own fund items and other items approved	R0210	
	Variation in Deferred Tax position	R0220	93 395
	Income Tax of the reporting period	R0230	475
	Dividend distribution	R0240	
	Other variations in Excess of Assets over Liabilities	R0250	- 290 789

s.29.02.01.01			
Excess of Assets over Liabilities - explained by investments and financial liabilities			
			Value
			C0010
Of which movements in valuation with an impact on Excess of Assets over Liabilities	Valuation movements on investments	R0010	- 303 350
	Valuation movements on own shares	R0020	
	Valuation movements on financial liabilities and subordinated liabilities	R0030	
Of which Investments revenues and expenses with an impact on Excess of Assets over Liabilities	Investment revenues	R0040	169 521
	Investments expenses incl. Interest charges on subordinated and financial liabilities	R0050	
Variation in Excess of Assets over Liabilities explained by Investments and financial liabilities management		R0060	- 133 828
Detail of Investment revenues	Dividends	R0070	
	Interests	R0080	169 521
	Rents	R0090	
	Other	R0100	

s.29.03.01.03			
Analysis of movements affecting Excess of Assets over Liabilities			
		LIFE - Gross of reinsurance	NON LIFE - Gross of reinsurance
		C0050	C0060
Opening Best Estimate	R0150		1 274 736
Exceptional elements triggering restating of opening Best Estimate	R0160		
Changes in perimeter	R0170		
Foreign exchange variation	R0180		
Variation of Best Estimate on risk covered after the period	R0190	-	2 064 949
Variation of Best Estimate on risks covered during the period	R0200		3 735 499
Variation of Best Estimate due to unwinding of discount rate - risks covered prior to period	R0210		6 502
Variation of Best Estimate due to year N projected in and out flows - risks covered prior to period	R0220	-	2 136 711
Variation of Best Estimate due to experience and other sources - risks covered prior to period	R0230		
Variation of Best Estimate due to changes in non economic assumptions - risks covered prior to period	R0240		
Variation of Best Estimate due to changes in economic environment - risks covered prior to period	R0250		
Other changes not elsewhere explained	R0260		0
Closing Best Estimate	R0270		815 077

s.29.03.01.04			
Reinsurance recoverables - opening and closing BE [AY]			
		LIFE - Reinsurance recoverables	NON LIFE - Reinsurance recoverables
		C0070	C0080
Opening Best Estimate	R0280		-729 776
Closing Best Estimate	R0290		-706 890

s.29.03.01.06			
Technical flows affecting Technical provisions			
		LIFE	NON LIFE
		C0100	C0110
Premiums written during the period	R0310		140 056 971
Claims and Benefits during the period, net of salvages and subrogations	R0320		128 424 136
Expenses (excluding Investment expenses)	R0330		9 896 493
Total technical flows on gross technical provisions	R0340		1 736 342
Technical flows related to reinsurance during the period (recoverables received net of premiums paid)	R0350		90 684

s.29.03.01.07			
Variation in Excess of Assets over Liabilities explained by Technical provisions			
		LIFE	NON LIFE
		C0120	C0130
Gross Technical Provisions	R0360		459 659
Reinsurance recoverables	R0370		22 885

s.29.04.01.02				
Detailed analysis per period - Technical flows versus Technical provisions - AY				
Line of business	Z0010	1 and 13 Medical expense insurance		
		Risks covered after the period	Risks covered during the period	Risks covered prior to period
		C0030	C0040	C0050
Premiums written	R0080	95 894 373	44 162 598	
Claims and benefits - net of salvages and subrogations recovered	R0090	87 018 738	38 729 380	2 676 018
Expenses (related to insurance and reinsurance obligations)	R0100	6 810 687	2 886 372	199 435
Variation of BE	R0110	2 064 949	3 735 499	2 136 711
Variation of TP as a whole	R0120			
Net variation for index-linked and unit-linked business	R0130			
Total	R0140	4 129 897	1 188 653	738 742

s.30.04.01.01									
Outgoing Reinsurance Program shares data									
Line identification	Reinsurance program code	Treaty identification code	Progressive section number in	Progressive number of	Code and type of code of the reinsurer	Code and type of code of collateral provider (if applicable)	Share reinsurer (%)	Exposure ceded for reinsurer's share (amount)	Type of collateral (if applicable)
C0001	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0140	C0100	C0110	C0120
1	1	A496B	1	1	LEI/969500QKPV2H8UXM738	None	40.00%		5 - None
2	1	A496B	1	1	LEI/969500UDOCU0ZBDSQNG2	None	8.00%		5 - None

s.30.04.01.02						
Information on reinsurers						
Code and type of code of the reinsurer	Legal name reinsurer	Type of reinsurer	Country of residency	External rating assessment by nominated ECAI	Nominated ECAI	Credit quality step
C0180	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250
LEI/969500QKVPV2H8UXM738	CNP Assurances		FRANCE	A	Standard & Poor's	2 - Credit quality step 2
LEI/969500UDOCU0ZBDSQN62	MALAKOFF HUMANIS		FRANCE	A	Standard & Poor's	2 - Credit quality step 2

s.31.01.01.01												
Share of reinsurers												
Line identifier	Code and type of code of the reinsurer	Reinsurance recoverables: Premium provision Non-life including Non-SLT results	Reinsurance recoverables: Claims provisions Non-life including Non-SLT results	Reinsurance recoverables: Technical provisions Life including SLT results	Adjustment for expected losses due to counterparty default	Reinsurance recoverables: Total reinsurance recoverables	Net receivables	Assets pledged by reinsurer	Financial guarantees	Cash deposits	Total guarantees received	Currency
C0001	C0040	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0155
1	LEI/969500QKVPV2H8UXM738	1 680 339	1 093 620			586 719	1 606 186			2 134 619	2 134 619	EUR
2	LEI/969500UDOCU0ZBDSQN62	344 166	223 994			120 171	328 976					

s.31.01.01.02						
Information on reinsurers						
Code and type of code of the reinsurer	Legal name reinsurer	Type of reinsurer	Country of residency	External rating assessment by nominated	Nominated ECAI	Credit quality step
C0160	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230
LEI/969500QKVPV2H8UXM738	CNP	6 - External reinsurer (reinsurance undertaking that takes risks from undertakings other than from insurance undertakings within the group)	FRANCE	A	Standard & Poor's	2 - Credit quality step 2
LEI/969500UDOCU0ZBDSQN62	MALAKOFF HUMANIS	6 - External reinsurer (reinsurance	FRANCE	A	Standard & Poor's	2 - Credit quality step 2